



Réserve Naturelle  
**BANC D'ARGUIN**



## Rapport d'activités - 2024





## Table des matières

1	Préambule.....	4
2	Suivis écologiques.....	5
2.1	Suivi de l'évolution géomorphologique du Banc d'Arguin .....	5
2.2	Suivi des habitats et de la végétation.....	6
2.2.1	Cartographie des herbiers de zostères.....	6
2.2.2	Suivi de l'état de conservation des herbiers de zostères .....	7
2.2.3	Suivi des surfaces dunaires végétalisées .....	8
2.2.4	Inventaire des espèces floristiques .....	8
2.3	Suivis des invertébrés terrestres .....	9
2.4	Suivis des espèces benthiques.....	9
2.4.1	Suivi de la population de coques par la Station marine d'Arcachon .....	9
2.4.2	Etude des parasites des coques.....	10
2.4.3	Suivi de la ressource des gisements de coquillages bivalves fouisseurs .....	10
2.5	Suivis de l'avifaune nicheuse de la RNN .....	11
2.5.1	Suivi de la colonie de la Sterne caugek ( <i>Thalasseus sandvicensis</i> ) .....	11
2.5.2	Suivi des oiseaux nicheurs .....	12
2.5.2.1	Focus sur les goélands nicheurs .....	13
2.5.2.2	Focus sur les limicoles nicheurs .....	15
2.6	Recensement des oiseaux sur la Réserve .....	17
2.7	Suivi des populations d'oiseaux hivernants dans les chenaux du Bassin d'Arcachon .....	19
2.8	Suivi du Puffin des Baléares au large du Bassin d'Arcachon .....	20
2.9	Suivi des espèces hauturières et migratrices de la RNN .....	21
2.10	Animation de l'observatoire des limicoles côtiers du Bassin d'Arcachon .....	24
2.11	Participation à d'autres suivis des oiseaux.....	26
2.12	Suivi des mammifères et des reptiles marins.....	26
3	Aménagement et entretien du site .....	27
3.1	Modules d'hébergement et d'exposition .....	27
3.2	Délimitation des ZPI et panneautage .....	28
3.3	Ramassage des déchets échoués.....	28
3.4	Nettoyage des déchets ostréicoles.....	29
4	Suivi de la fréquentation et surveillance .....	30
4.1	Comptage des navires et relevé des infractions.....	30
4.2	Etude quantitative et qualitative de la fréquentation.....	32
5	Accueil du public - Activités pédagogiques - Sensibilisation .....	33
5.1	Animations thématiques et visites guidées.....	34
5.1.1	Visites guidées à deux voix .....	34
5.1.2	Balades contées.....	34
5.1.3	Visites guidées de la Réserve au crépuscule .....	34
5.1.4	Visites guidées thématiques.....	35
5.1.5	Visites guidées de la Réserve en kayak.....	36
5.1.6	Hissez les voiles ! .....	36
5.1.7	Matinales d'Arguin .....	36
5.1.8	Randonnées commentées entre la Dune du Pilat et le Banc d'Arguin.....	37
5.1.9	Journées du Patrimoine : Dune du Pilat & Banc d'Arguin .....	37

5.1.10	Chantiers participatifs.....	37
5.1.11	« Vos rendez-vous avec la Bernache » .....	38
5.2	Accueils naturalistes estivaux.....	39
5.3	Accueil des établissements scolaires.....	40
5.4	Accueil du public en situation de handicap et de précarité .....	41
5.5	Festival Territoires Sauvages .....	42
5.6	Conférences, posters et interventions .....	42
5.7	Partenariats .....	43
5.7.1	Partenariat avec l'INJS de Bordeaux.....	43
5.7.2	Partenariat avec le Parc national du Banc d'Arguin mauritanien.....	43
5.7.3	Partenariat avec les prestataires locaux d'encadrement de balades en kayak.....	44
5.8	Outils réglementaires et pédagogiques.....	45
5.8.1	Exposition pédagogique .....	45
5.8.2	Supports et outils pédagogiques transportables.....	45
5.8.3	Plaquette réglementaire.....	45
5.9	Communication, médias et supports de diffusion .....	46
5.9.1	Programme des balades et chantiers nature .....	46
5.9.2	Outils numériques : relais de diffusion.....	47
5.9.3	Les médias et ouvrages.....	47
6	Réunions des instances de la Réserve et gouvernance.....	48
7	Bilan financier de l'exercice 2024.....	49
	Annexes .....	50

## 1 Préambule

La Réserve naturelle nationale (RNN) du Banc d'Arguin a été créée par arrêté ministériel le 4 août 1972 pour protéger les bancs de sables émergés situés à l'entrée du Bassin d'Arcachon, lieu de nidification de nombreuses espèces d'oiseaux. En 2017, en lien avec l'évolution des usages sur le site, un décret ministériel est venu modifier la réglementation de la Réserve et étendre son périmètre. Elle intègre actuellement 4 360 hectares de Domaine public maritime et est comprise dans le Parc naturel marin et les deux sites Natura 2000 du Bassin d'Arcachon.

La SEPANSO Aquitaine (fédération des Sociétés pour l'Étude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest) est à l'origine du projet de classement du site et en assure la gestion depuis 1972. En tant que Réserve naturelle nationale, le gestionnaire s'efforce d'atteindre ou de maintenir le bon état de conservation des espèces et des habitats (quels que soient leurs statuts de protection) ainsi que des fonctionnalités écologiques, et d'apporter plusieurs valeurs ajoutées à la fois sociale, scientifique et éducative.

Le Rapport d'activités de la Réserve naturelle nationale met en lumière les travaux réalisés en 2024 par les agents de la SEPANSO Aquitaine en charge de la gestion du site. De nombreux bénévoles (incluant les éco-volontaires) ont également contribué à de nombreuses activités, notamment les suivis ornithologiques. L'année 2024 a été marquée par la parution de l'arrêté préfectoral portant renouvellement du Plan de gestion de la RNN du Banc d'Arguin pour la période 2024-2033 et la mise en œuvre d'une étude qualitative et quantitative de la fréquentation du site.

## 2 Suivis écologiques

### 2.1 Suivi de l'évolution géomorphologique du Banc d'Arguin

**Réalisation :** SEPANSO Aquitaine (Gestionnaire)

**Période et durée :** suivi en mars et septembre, depuis 1972

Pour suivre l'évolution géomorphologique des bancs d'Arguin et du Toulinguet, les agents en charge de la gestion de la RNN réalisent le géoréférencement de leurs lignes de rivage à marée haute de coefficient 45 (Figure 1 et 2). Ces relevés sont réalisés en mars et en septembre, et permettent de connaître respectivement la superficie des terres émergées après la survenue des phénomènes d'érosion (tempêtes hivernales) et d'accrétion (renflouement estival). Les agents utilisent généralement un GPS à main ou intégré à un smartphone avec une précision métrique pour réaliser ce suivi.

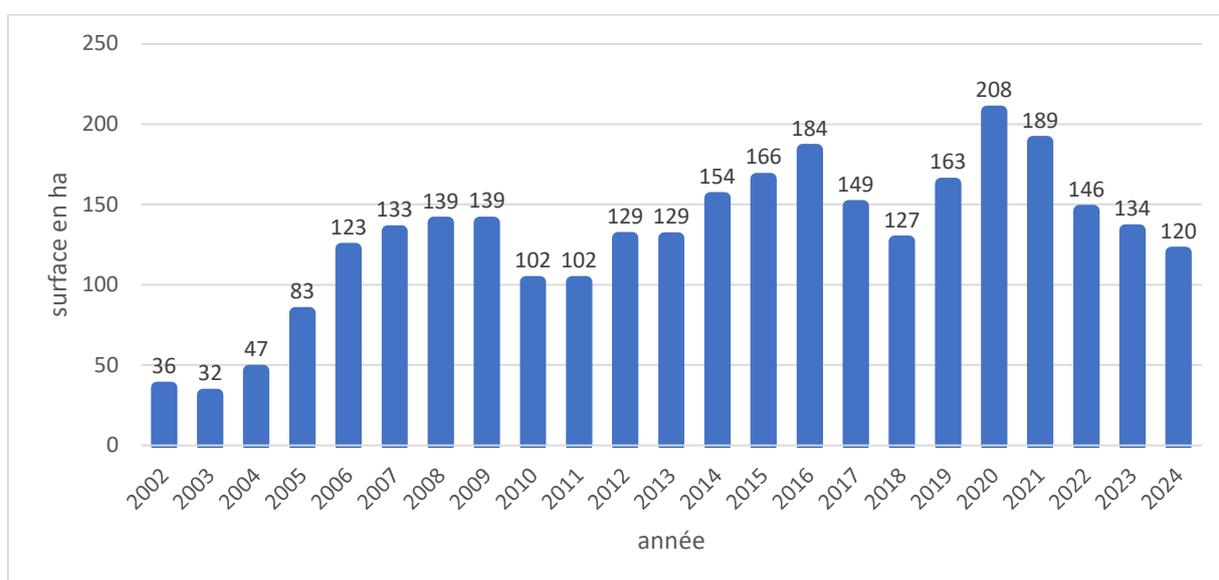


Figure 1 : Evolution de la surface des bancs de sable émergés à marée haute de coefficient 45 entre 2002 et 2024

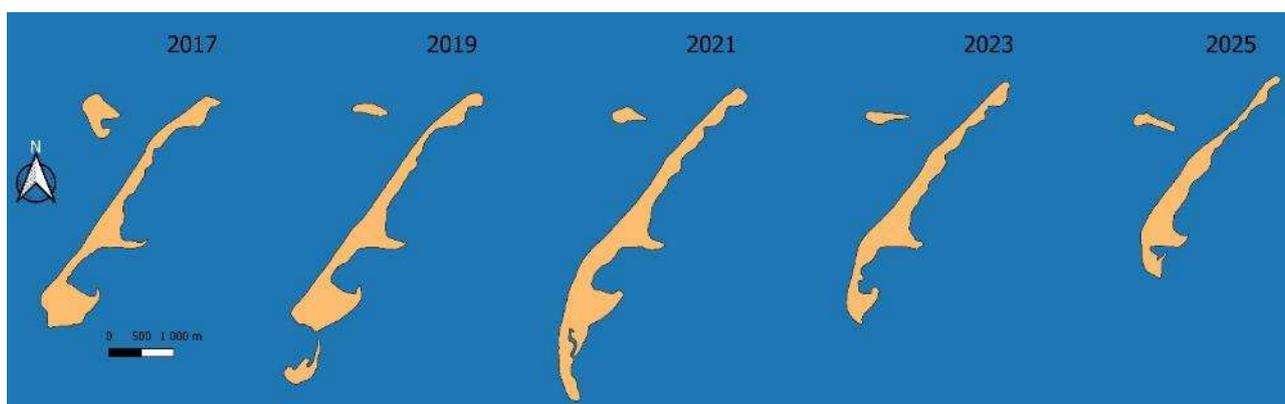


Figure 2 : Evolution géomorphologique du banc d'Arguin

Bien que les tempêtes de l'automne et de l'hiver 2023 aient considérablement modifié la géomorphologie de la pointe Sud du banc d'Arguin, une relative stabilité est à noter sur l'ensemble de l'année 2024. Toutefois, l'amincissement du banc devient de plus en plus problématique, générant de nombreuses brèches du cordon dunaire lors des tempêtes et/ou des grandes marées (Figure 3).



Figure 3 : Nord du banc d'Arguin lors de la grande marée du 17 octobre 2024 (coefficient 110)

## 2.2 Suivi des habitats et de la végétation

### 2.2.1 Cartographie des herbiers de zostères

**Réalisation** : SEPANSO Aquitaine (Gestionnaire)

**Période et durée** : entre août et septembre, depuis 2019

En 2024, les agents de la SEPANSO Aquitaine ont réalisé la cartographie des herbiers de Zostère naine (*Zostera noltei*) et de Zostère marine (*Z. marina*) dans la Réserve. Le suivi a été rendu possible d'une part par la prise de photos aériennes à très haute résolution accompagnée d'une étape de numérisation et, d'autre part, par une importante phase de vérité terrain. Pour répondre aux exigences nationales en termes de méthodologie et de bancarisation des données. Les relevés ont permis de réaliser les cartes des herbiers (Figure 4) en précisant le taux de recouvrement des zostères. Par rapport à 2023, la surface totale des herbiers cartographiés sur la RNN du Banc d'Arguin est passée de 57000 m<sup>2</sup> à 12000m<sup>2</sup>. Cette diminution s'explique du fait de l'hydrodynamisme en cours au niveau de l'ancienne conche Sud. De plus, le trou d'eau au centre du banc a disparu engendrant une réduction importante des herbiers de Zostère, notamment marine, dans cette zone.

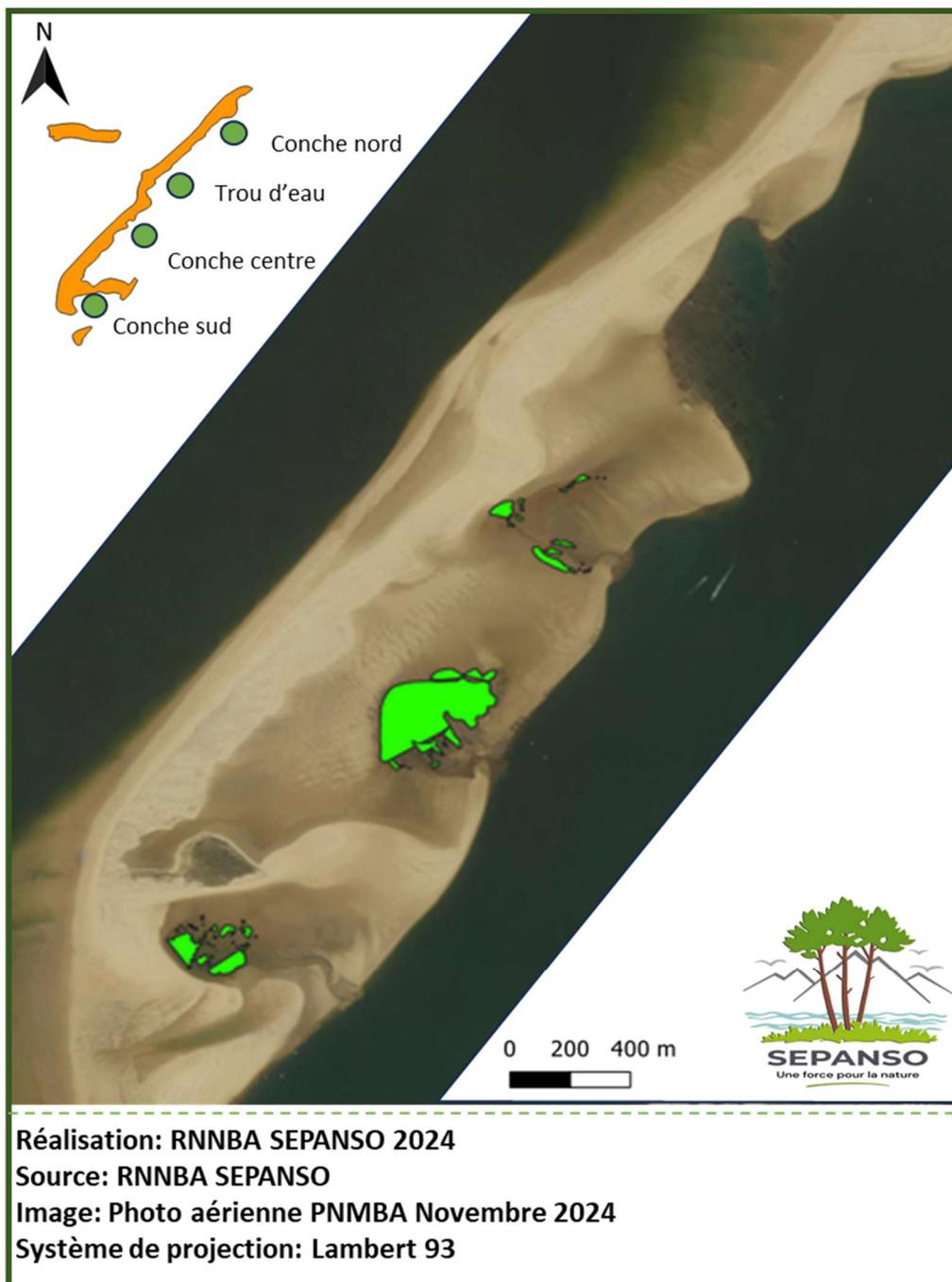


Figure 4 : Cartographie de l'emprise des herbiers de zostères en août 2024

## 2.2.2 Suivi de l'état de conservation des herbiers de zostères

**Réalisation :** SEPANSO Aquitaine (Gestionnaire)

**Période et durée :** en juillet et septembre, depuis 2023

Pour évaluer l'état de conservation des herbiers de Zostère marine (*Zostera marina*) de la Réserve, plusieurs suivis ont été mis en œuvre sur les conseils de la station de l'Ifremer d'Arcachon. Si en 2023 deux zones avec des herbiers de Zostère marine ont été suivi, il n'a pas été possible d'en faire autant en 2024. En effet, l'herbier de la conche sud a été ensablé en octobre 2023, tout comme celui de la conche centre stipulé ci-avant.

### 2.2.3 Suivi des surfaces dunaires végétalisées

**Réalisation :** SEPANSO Aquitaine (Gestionnaire)

**Période et durée :** entre avril et juillet, depuis 2008

Depuis 2008, les agents de la RNN procèdent au relevé annuel des contours des différentes végétations dunaires protégées ou non à l'aide d'un GPS à main. Ce suivi est réalisé avant la période de nidification des oiseaux, au mois d'avril, afin de minimiser le dérangement sur ces derniers. Il permet d'étudier l'évolution des habitats d'intérêt communautaire correspondants et de solliciter, le cas échéant, une évolution du périmètre des zones de protection intégrale. Les surfaces dunaires végétalisées ont diminué drastiquement entre 2023 et 2024, passant de 39,25 ha à 12,00 ha (Figure 5). Le phénomène d'érosion, particulièrement marqué à la pointe Sud et sur tout le côté Ouest du banc d'Arguin, peut expliquer cette réduction des surfaces. Par endroits, la végétation dunaire a reculé de 70m.

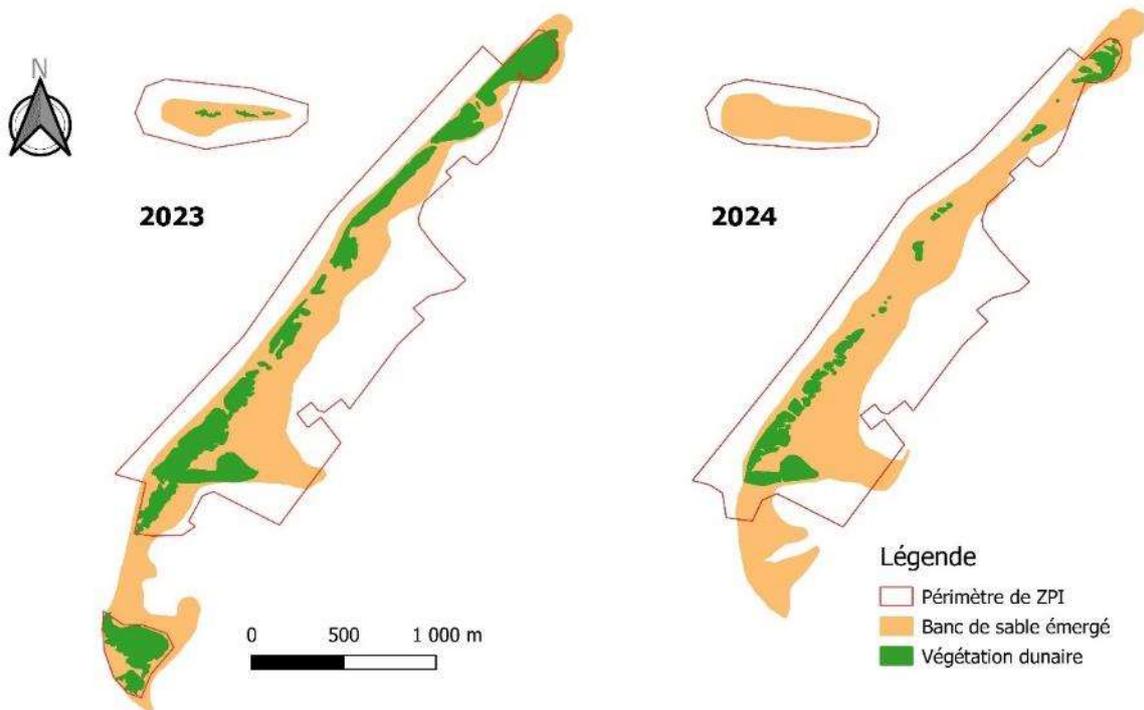


Figure 5 : Localisation des surfaces dunaires végétalisées et des ZPI en 2023 et 2024

### 2.2.4 Inventaire des espèces floristiques

**Réalisation :** SEPANSO Aquitaine (Gestionnaire)

**Période et durée :** entre avril et juillet, depuis 2010

En 2023, la RNN avait bénéficié de l'expertise de certains botanistes présents lors de l'actualisation de l'inventaire entomologique. En 2024, les agents de la SEPANSO Aquitaine ont continué le travail d'inventaire des espèces floristiques présentes sur les bancs d'Arguin et du Toulinguet. Quelques nouvelles espèces de plantes ont été recensées :

- Le Paturin commun (*Poa annua*) ;
- Le Céraiste diffus (*Cerastium diffusum*) ;
- Le Roseau commun (*Phragmites australis*) ;
- La Lampourde commune (*Xanthium strumarium*).

## 2.3 Suivis des invertébrés terrestres

**Réalisation :** Société Linnéenne de Bordeaux et SEPANSO Aquitaine (Gestionnaire)

**Période et durée :** tous les 5/10 ans, depuis 2015

En 2023, une campagne d'inventaire des invertébrés terrestres (essentiellement les insectes) a été réalisée par la Société Linnéenne de Bordeaux sur sollicitation de la SEPANSO Aquitaine. Les mêmes entomologues qui étaient venus sur la Réserve en 2014 et 2015 sont donc revenus par trois fois en 2023. L'inventaire des insectes nocturnes n'a toutefois pas pu être réalisé en raison de conditions météorologiques peu favorables.

Le traitement des données issues de cette actualisation a été réalisé au premier trimestre 2024. Depuis le début du suivi en 2015, la Réserve naturelle nationale du Banc d'Arguin a donc hébergé 343 espèces d'invertébrés terrestres. La richesse spécifique est toutefois en déclin depuis 2015 passant de 256 espèces à 191, certainement en lien avec le phénomène d'érosion qui réduit les surfaces de dune végétalisée. Toutefois, lors de la campagne de 2023, 87 nouvelles espèces ont pu être répertoriées. Le *Bledius subniger* a également été retrouvé sur la RNN du Banc d'Arguin faisant de cette dernière l'un des seuls estrans sableux où il a été retrouvé en France.

## 2.4 Suivis des espèces benthiques

### 2.4.1 Suivi de la population de coques par la Station marine d'Arcachon

**Réalisation :** Station marine d'Arcachon (UMR EPOC)

**Période et durée :** mensuel, depuis 1997

L'équipe de chercheurs de la Station marine d'Arcachon suit la population de coques du banc d'Arguin mensuellement depuis 1997 (coques et parasites associés). Ils viennent sur leur station de suivi actuellement située en ZPI dans la conche centre pour suivre notamment l'évolution du nombre médian de coques par mois et par échantillon (0,25 m<sup>2</sup>), sur la base de 6 répliques par mois, tamisés sur maille de 1 mm (Figure 6). Une autorisation spécifique leur a été délivrée en 2020. Les agents en charge de la gestion de la RNN sont amenés à les accompagner ponctuellement. Les variations morphologiques rapides du banc engendrent une diminution nette des populations de coques ne pouvant se maintenir et/ou se développer.

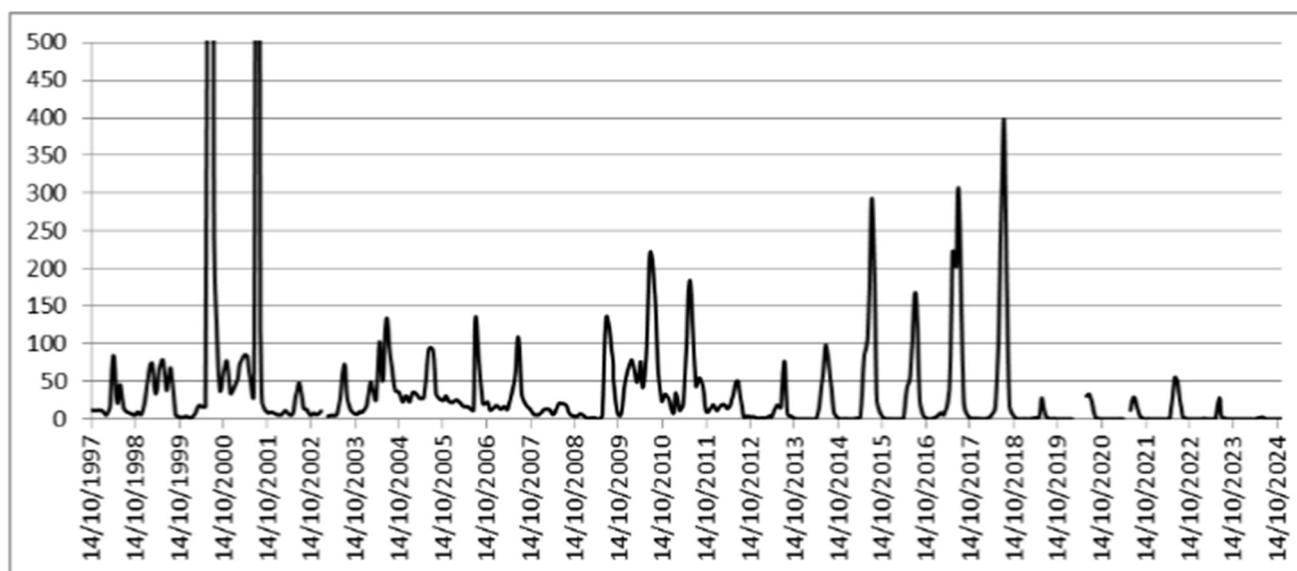


Figure 6 : Evolution du nombre médian de coques par mois et par échantillon depuis 1997

## 2.4.2 Etude des parasites des coques

**Réalisation** : Station marine d'Arcachon (UMR EPOC)

**Période et durée** : 2022 à 2024

La description du cycle de vie du parasite *Curtuteria arguinae* (Trématodes) dont la coque est l'hôte secondaire fait actuellement l'objet d'une thèse. L'un des objectifs de l'étude mise en place est la détermination des différents hôtes intermédiaires du cycle de vie du parasite. Les agents de la SEPANSO Aquitaine ont ainsi apporté leur soutien logistique et humain pour le transport des scientifiques de la station marine et/ou la collecte des échantillons de fientes d'Huîtres pies et de goélands sur la RNN du Banc d'Arguin.

*Intitulé de la thèse de doctorat :*

*Diversité parasitaire marine : étude des systèmes coques/trématodes et de leur phénologie par une approche de type ADN environnemental. Leslie STOUT.*

Courant 2024, des résultats concluants ont permis de déterminer que le Bitium réticulé (*Bittium reticulatum*) est le premier hôte intermédiaire et que l'Huître pie (*Haematopus ostralegus*) est l'hôte définitif (Figure 7).

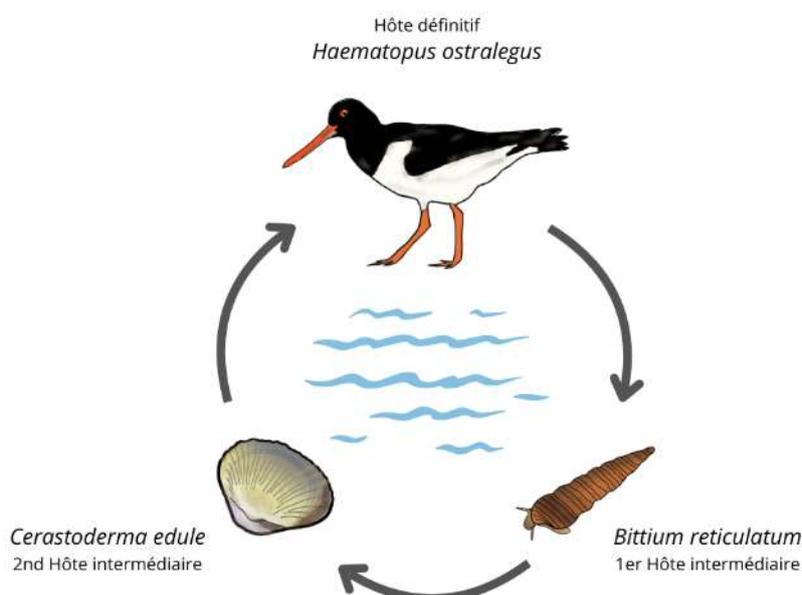


Figure 7 : Cycle de vie du parasite *Curtuteria arguinae* (Leslie STOUT)

## 2.4.3 Suivi de la ressource des gisements de coquillages bivalves fousseurs

**Réalisation** : Comité de gisement dont la SEPANSO Aquitaine (Gestionnaire) fait partie

**Période et durée** : en septembre, depuis 2018

En application de l'article 12 du décret n° 2017-945 du 10 mai 2017, l'exercice de la pêche, y compris à pied, peut être autorisé par arrêté préfectoral en dehors des zones de protection intégrale, après avis du conseil scientifique de la Réserve. L'arrêté en vigueur en 2024 était celui du 6 avril 2018 modifié. Il indique que l'exercice de la pêche maritime à pied professionnelle et de loisir sur la RNN n'est autorisé que pour les coquillages bivalves fousseurs et dans certaines conditions. Il est également à l'origine de la création d'un comité de gisement qui se réunit normalement une fois par an. En 2024, faute de gisement de coquillages bivalves fousseurs potentiellement exploitable, le comité de gisement ne s'est pas réuni et aucun suivi protocolé n'a été réalisé.

## 2.5 Suivis de l'avifaune nicheuse de la RNN

### 2.5.1 Suivi de la colonie de la Sterne caugek (*Thalasseus sandvicensis*)

**Réalisation :** SEPANSO Aquitaine (Gestionnaire)

**Période et durée :** d'avril à juillet, depuis 1966

La Sterne caugek (Figure 8) est un oiseau marin classé comme espèce vulnérable (VU) dans la Liste Rouge des oiseaux nicheurs en France métropolitaine (UICN, 2016). La population française est estimée à 10 000 couples environ. En 2024, aucune tentative de reproduction n'a été observée sur la Réserve. Pour rappel, 800 couples avaient tenté de se reproduire en 2021, mais sans succès (Figure 9). Il n'y a donc pas eu de naissance de sternes sur la Réserve cette année encore. Néanmoins, en 2024 les agents de la SEPANSO Aquitaine ont pu noter tout au long de l'année la présence de Sternes caugek avec un pic au mois d'août supérieur à 300 individus.



Figure 8 : Colonie de Sternes caugek du Banc d'Arguin

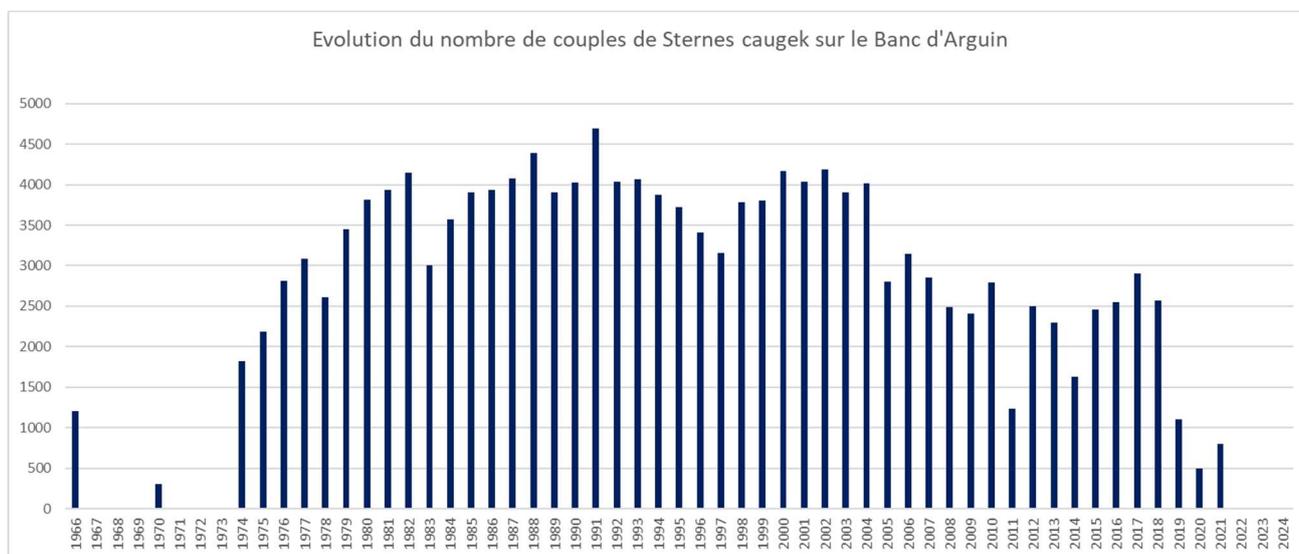


Figure 9 : Evolution du nombre de couples de Sternes caugek sur la RNN du Banc d'Arguin de 1966 à 2024

## 2.5.2 Suivi des oiseaux nicheurs

**Réalisation** : SEPANSO Aquitaine (Gestionnaire)

**Période et durée** : d'avril à août, depuis 1972

Le suivi de l'ensemble des espèces d'oiseaux qui nichent sur les bancs d'Arguin et du Toulinguet est réalisé depuis 1972. L'évolution démographique positive de la colonie plurispécifique de goélands sur le site, qui n'a pas d'équivalent en France en termes de composition d'espèces, a amené le gestionnaire de la Réserve à approfondir le suivi de leur reproduction depuis 2021. Cette année, en plus de la reproduction des différentes espèces, l'accent a été mis sur la caractérisation de l'alimentation de la colonie et sur la fidélité des couples à leur nid. Le nombre de couples d'Huîtrier pie et de Gravelot à collier interrompu semble encore avoir diminué (tableau 1).

*Tableau 1 : Nombre de couples d'oiseaux nicheurs sur la RNN du Banc d'Arguin de 2006 à 2024. Pour l'Huîtrier pie et le Gravelot à collier interrompu, lorsque deux nombres apparaissent, il s'agit du nombre de couples nicheurs maximum (premier nombre) et du nombre total de nids trouvés (second nombre).*

Espèces (catégorie UICN)	Nombre de couples																		
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Gravelot à collier interrompu (VU)	10	16	22	18-25	20-25	13-20	22-35	16-19	15	24-32	35	32-39	37	15-38	9-28	7-28	6-22	5	3
Huîtrier pie (LC)	28	20	41	59-67	60-65	67-71	75-83	71-85	80	79-89	90	85	75	45-69	25-69	44-73	38-66	31	20
Goéland leucophée (LC)	-	-	-	1	1	1	3	6	5	15	31	34	39	51	85	82	99	106	108
Goéland brun (LC)	-	-	-	-	1	2	4	5	28	38	98	131	190	201	255	436	409	352	506
Goéland argenté (NT)	1	3	1	5	6	10	10	14	22	15	49	41	59	42	82	124	100	75	108
Goéland d'Audouin (EN)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1	1	1	1
Goéland marin (LC)	-	-	-	-	-	1	2	2	3	2	2	1	3	3	3	3	3	4	5
Goéland argenté*leucophé	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	1	1	2	-	1	2	-
Cochevis huppé (LC)	2	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bergeronnette grise (LC)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1	1	3	4	3	-	1	1

NT : espèce quasi menacée / LC : préoccupation mineure / EN : en danger (Liste Rouge des oiseaux nicheurs en France métropolitaine - UICN, 2016)

### 2.5.2.1 Focus sur les goélands nicheurs

- Reproduction

Cinq espèces de goélands se reproduisent sur la RNN : Le Goéland brun (*Larus fuscus*), le Goéland leucophée (*Larus michahellis*), le Goéland argenté (*Larus argentatus*), le Goéland marin (*Larus marinus*) et le Goéland d'Audouin (*Ichthyaetus audouinii*). Ce dernier niche sur le banc d'Arguin depuis 2020. Un couple de Goélands d'Audouin (espèce considérée comme « en danger d'extinction » en France - UICN, 2016) s'est installé cette année encore sur le banc dès le mois de mars (avec près d'un mois d'avance sur les années précédentes), au même emplacement qu'en 2023. Des comportements reproducteurs ont été relevés (parades, accouplements et cantonnement sur le site). Cependant, cette année encore, aucun jeune à l'envol n'a été observé et l'échec de reproduction est quasi certain. Les adultes ont fréquenté la RNNBA jusqu'en juillet. On notera tout de même qu'un troisième individu (plumage adulte ou subadulte) a été observé sur le banc. Cet oiseau pourrait correspondre à l'immature observé l'an dernier. Compte tenu de la philopatry de l'espèce et de l'âge de l'oiseau, il est possible que ce jeune soit né sur le banc d'Arguin en 2021. Ce troisième oiseau (probablement un mâle) a souvent été observé à proximité du couple qui se montrait territorial vis-à-vis de lui.

728 nids de goélands ont été recensés en 2024 (contre 540 en 2023), totalisant 1 655 œufs. Les suivis ne permettent pas de déterminer le nombre de jeunes à l'envol. Toutefois, un maximum de 621 jeunes volants a été compté le 18 juillet 2024 aux abords des deux colonies. Aucun évènement de mortalité particulièrement important (maladies, canicule, etc.) n'a été relevé cette année. Pour autant, des juvéniles morts ont été observés, visiblement victimes de l'emmêlement avec des bas de ligne de pêche équipés de leurres de surface avec triples hameçons. La majorité décèdent rapidement mais au moins un oiseau en a réchappé cette année, après que sa patte se soit amputée.

Enfin, le volume des pontes a diminué cette année encore passant de 2,45 à 2,27 (2,63 en 2022). Cette baisse pourrait s'expliquer par la diminution d'une partie de la ressource alimentaire de proximité (cf Régime alimentaire). Comme le nombre de couples a largement augmenté ces dernières années, il est également possible que le volume des pontes diminue en fonction d'un plafond naturel de nombre de couples en fonction de la ressource trophique. Le jeu de données (3 ans) est encore assez faible pour tirer des conclusions fiables. A noter tout de même le ressenti terrain selon lequel la taille des œufs cette année était plus petite.

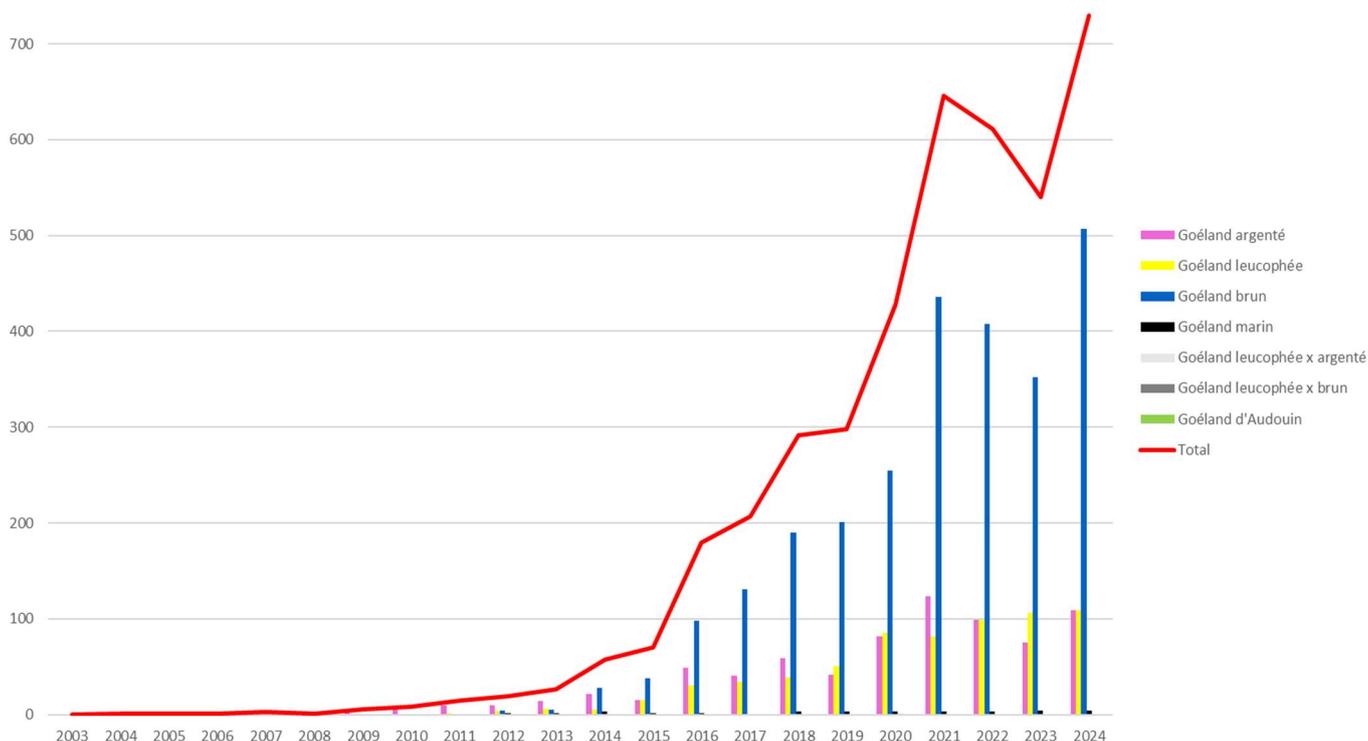


Figure 10 : Evolution du nombre de couples de goélands sur la RNN du Banc d'Arguin de 2003 à 2024

Les goélands sont, pour la plupart, des espèces grégaires qui nichent régulièrement en colonies plurispécifiques. En 2024, tous les nids étaient en ZPI. Les deux principales colonies se situaient sur le banc d'Arguin, l'une au nord et l'autre au sud de la ZPI. Quelques oiseaux se sont installés dans des zones herbacées au milieu du Banc, et un couple de goéland brun a niché sur le banc du Toulinguet (Figure 11).

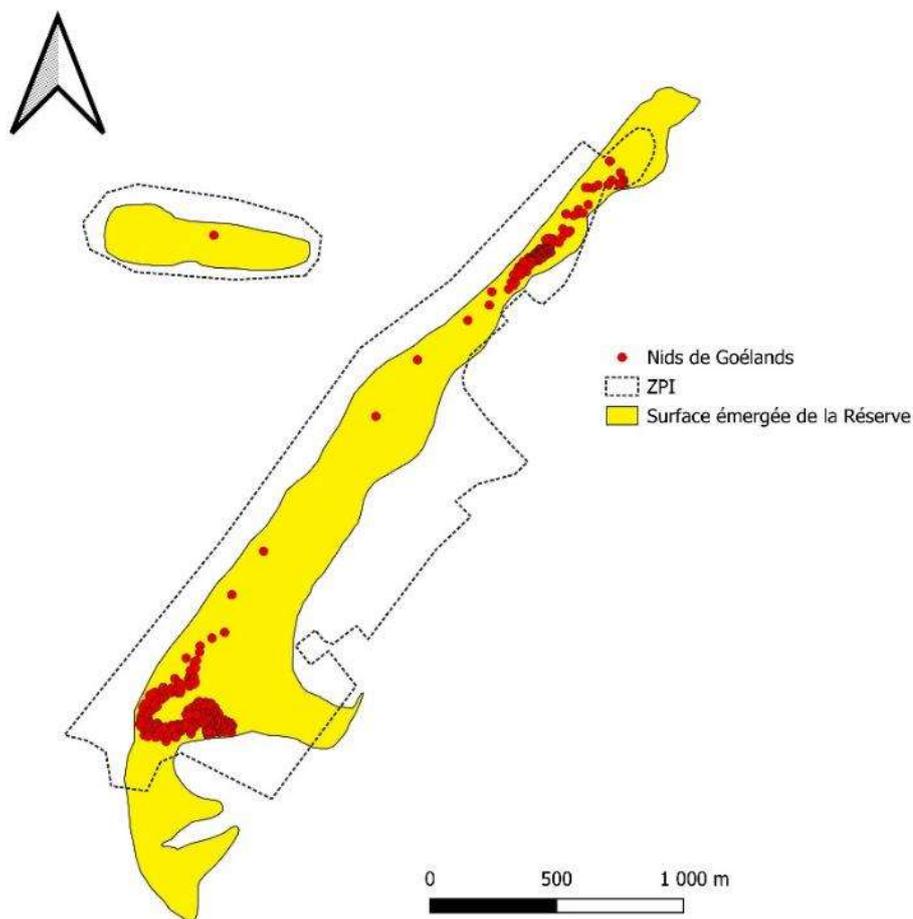


Figure 11 : Répartition des colonies de goélands nicheurs en 2024

- Régime alimentaire

En 2024, l'étude du régime alimentaire a fait l'objet d'un stage spécifique de 6 mois (Master 1) visant à caractériser l'évolution de l'alimentation au cours de la reproduction (données de 2023), l'évolution d'une année sur l'autre (2023-24) et à la comparer avec celle d'une autre colonie de goélands : celle de l'Île aux Oiseaux (2024). Les résultats sont les suivants :

- L'alimentation des goélands évolue au cours de la saison de reproduction. Tournée initialement vers une ressource de proximité (crabes et moules), une évolution vers une ressource en poisson est observée à mesure que la nidification avance. Après l'éclosion des jeunes, le poisson (visiblement issu des rejets de pêche) domine dans les restes alimentaires.
- Entre 2023 et 2024, les ressources alimentaires exploitées sont les mêmes, mais pas dans les mêmes proportions. En effet, les crabes et les moules (qui représentaient à eux seuls près de 50% des items retrouvés en 2023) sont beaucoup moins présents en 2024. Pour cause, les mouvements sédimentaires qui ont enseveli la conche sud ont certainement également englouti une bonne partie de cette ressource. Il est probable que les autres estrans sablo-vaseux du banc, moins étendu à l'origine, aient également subi une diminution au cours de l'hiver. Cette diminution de la ressource trophique de proximité pourrait avoir eu une répercussion directe sur l'alimentation mais également sur la nidification (cf Reproduction).
- La colonie du banc d'Arguin et celle de l'Île aux Oiseaux exploitent les mêmes ressources mais pas dans les

mêmes quantités. En 2024, les goélands d'Arguin se sont principalement nourris des rejets de pêches alors que ceux de l'île aux oiseaux exploitent beaucoup plus l'éstran, et notamment le crabe vert (*Carcinus menas*), qui était significativement plus présent dans les pelotes qu'au Banc d'Arguin.

A noter tout de même une nouveauté remarquable dans l'alimentation des goélands cette année : la présence importante en fin de saison du crabe pélagique *Polybius henslowii* dans les restes de repas des goélands. Cette espèce vit dans la colonne d'eau et reste au large mais apparaît parfois en grand nombre près de la surface et peut alors devenir une importante source d'alimentation pour les Laridés. C'est la première fois que cette espèce de crabe est retrouvée dans les pelotes de réjection, mais il est difficile de conclure si cette apparition est le fruit du hasard ou si les goélands sont allés chercher cette ressource pour compenser la perte de crustacés autour de la colonie.

- Etude sur les plastiques dans les nids

Suite à la sollicitation du Centre de la Mer de Biarritz (CMB), la SEPANSO Aquitaine participe depuis 2022 à une étude sur les plastiques dans les nids d'oiseaux marins. En 2024, des nids ainsi que des pelotes de réjection collectés sur le banc d'Arguin et l'Île aux Oiseaux ont été envoyés au CMB. Les résultats de l'étude ont fait l'objet d'un poster et d'une présentation et seront publiés prochainement dans la revue *Journal of Marine Systems*.

### 2.5.2.2 Focus sur les limicoles nicheurs

Les Huîtriers pies (*H. ostralegus*) et les Gravelots à collier interrompu (*C. alexandrinus* - Figure 12 et 13) sont respectivement classés dans la liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine en « préoccupation mineure » et « vulnérable » (UICN, 2016). A la différence des sternes et des goélands, ces limicoles ont un comportement très territorial lors de la période de reproduction. La surface de bancs de sable émergés en permanence dans la Réserve a donc une influence vitale sur le nombre potentiel de nids qui peuvent être accueillis en même temps.



Figure 12 : Huîtrier pie sur son nid



Figure 13 : Gravelot à collier interrompu sur son nid

**Rappel :** En 2023, un nouveau protocole de suivi des limicoles nicheurs a été mis au point afin de limiter au maximum le dérangement inhérent à la prospection terrain. Ainsi, les passages se font une fois tous les 15 jours au lieu de deux fois par semaine et permettent de connaître le nombre de couples nicheurs ainsi que leurs territoires. Une trêve durant le mois de Juin (période la plus critique pour l'élevage des jeunes) est également appliquée. Ce nouveau protocole bénéficie également aux colonies de goélands. Durant le mois de Juin, un suivi des couples d'huîtriers et de leurs jeunes est réalisé depuis des points d'observation situés sur la côte (dune du Pilat, Plage du

Petit Nice). Comme ces oiseaux sont territoriaux et que les territoires sont connus dès le début de saison, le suivi des jeunes à l'envol peut se faire sans dérangement. Enfin, en Juillet, un dernier passage est réalisé pour prospecter les territoires les moins visibles depuis la côte, notamment pour les couples de gravelots à collier interrompu, et sert également de vérification terrain pour l'ensemble des couples.

Tableau 2 : Bilan de la reproduction pour l'Huîtrier pie et le Gravelot à collier interrompu en 2024

Espèce	Nombre de couples recensés	Nombre d'œufs pondus	Nombre de jeunes observés	Nombre de d'œufs / nid	Nombre moyen de jeunes à l'envol / couple
Huîtrier pie	20	43	5	2,15	0,25
Gravelot à collier interrompu	3	16	0	2,6	NA

Le tableau 2 présente les résultats du recensement pour la saison 2024. Sur les 20 couples d'huîtriers pies recensés, 18 ont installé leur nid en ZPI. Les deux couples hors ZPI (au niveau de la « nouvelle Pointe Sud ») n'ont pas réussi à nicher avec succès malgré un balisage mis en place lié à l'interdiction de débarquer (arrêté municipal). Concernant les couples en ZPI, le bilan est décevant cette année avec seulement 5 jeunes à l'envol (2 sur le Toulinguet et 3 Pointe Nord), malgré de nombreuses tentatives de ponte. Trois couples de Gravelot à collier interrompu ont été recensés, tous situés au milieu du banc d'Arguin. Six nids (ponte et reponte) au total ont été recensés mais aucun jeune n'a été observé ce qui n'implique pas qu'aucun jeune n'ait pu atteindre l'envol. Les gravelots étant très discrets, l'espacement des prospections qui permet de moins déranger les oiseaux a tout de même pour conséquence une moins bonne détection des nids et des poussins pour cette espèce.

Cette faible production de jeunes reste sans explication à ce jour mais il est possible, au moins pour l'Huîtrier pie, que la diminution de la superficie du banc d'Arguin impacte la reproduction de ces espèces territoriales. La prédation par les goélands n'a pas été documentée cette année sur l'Huîtrier pie, et comme trois couples ont réussi à élever un jeune dans la colonie de goélands au nord du banc, il est difficile de mesurer la pression qu'ils exercent sur cette espèce. Toutefois, le nombre important de tentatives de nidification (41 nids découverts pour 20 couples) peut être un indicateur de prédation (voire de dérangement).

Pour les Gravelots à collier interrompu, l'impact des goélands cette année est bien documenté. En effet, face au succès de la cage anti-prédation l'année dernière, les agents de la SEPANSO Aquitaine en ont posé quatre sur les premiers nids découverts, plus un piège photo devant chaque installation. Seulement, cette année, quelques individus de goélands, à priori non reproducteurs et individualisés à des particularités de leur plumage, se sont entêtés à vouloir prédater les couvées. Celles-ci étant inaccessibles, ils ont passé de longues heures contre la cage à attendre, empêchant les gravelots adultes de couvrir. Constatant ce phénomène, les cages n'ont pas été réutilisées et les nouvelles nichées surveillées uniquement via piège photo. Aucun dérangement n'a été constaté sur les vidéos des nids non protégés.

Il existe de nombreux sites où les cages anti-prédation ont été mises en place, et les résultats sont assez inégaux. Elles sont certainement très efficaces contre des mammifères terrestres ou des corneilles, mais ne sont peut-être pas adaptées sur la Réserve avec la proximité immédiate des nids de Gravelot avec ceux des goélands.

## 2.6 Recensement des oiseaux sur la Réserve

**Réalisation :** SEPANSO Aquitaine (Gestionnaire)

**Période et durée :** toute l'année, depuis 1972

Chaque mois, l'ensemble des observations avifaunistiques protocolées ou opportunistes réalisées dans le périmètre de la RNN du Banc d'Arguin sont additionnées et bancarisées. Dans ce jeu de données, ne sont comptabilisés que les oiseaux pour lesquels le territoire de la Réserve est considéré comme un secteur jouant un rôle dans la reproduction, le repos ou l'alimentation. Les oiseaux en migration active post-nuptiale transitant par les bancs du Toulinguet et d'Arguin, dans la continuité du Cap Ferret où ils sont comptabilisés par la LPO (974 578 oiseaux comptés entre août et novembre en 2024), ne sont pas intégrés à ce jeu de données.

Les huîtriers et les gravelots sont présents tout au long de l'année sur la Réserve. Les comptages mensuels mettent toutefois en évidence les fluctuations d'effectifs au cours de l'année, correspondant à une phénologie standard pour ces espèces (Figure 14 et 15). L'année 2024 est marquée par une augmentation du nombre d'huîtriers pies hivernants. Toutefois, les abondances sont plus faibles durant la période estivale, les zones de protection étant moins importantes que dans le passé, le dérangement des oiseaux y est certainement plus prégnant et donc les oiseaux moins nombreux. A noter également qu'il y a moins de couples nicheurs présents, expliquant aussi les abondances plus faibles. Néanmoins, il est intéressant de remarquer que les gravelots à collier interrompu, espèce classée vulnérable, ont été présents de façon plus abondante en 2024 qu'en 2023, notamment en janvier.

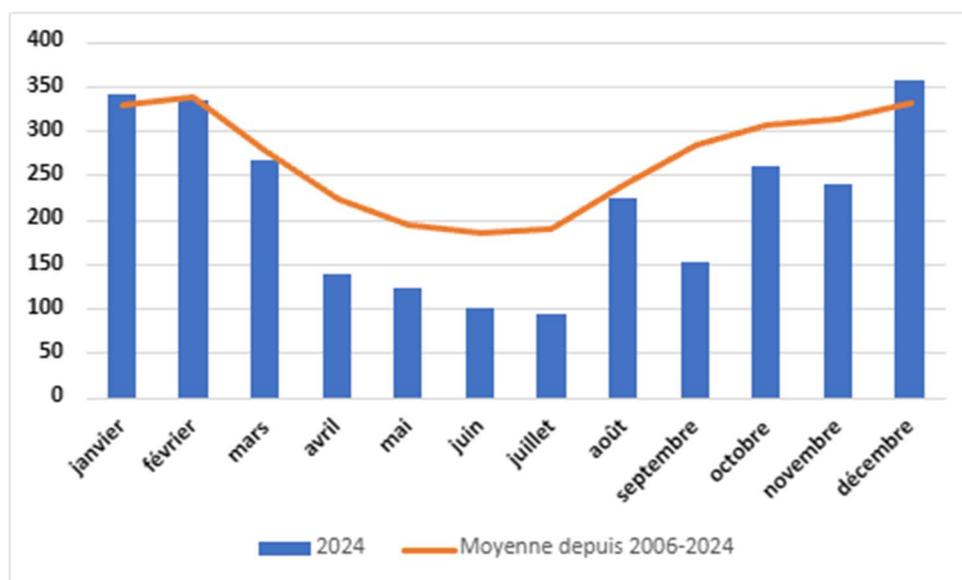


Figure 14 : Effectifs mensuels d'Huîtrier pie sur la RNNBA et moyenne 2006-2024

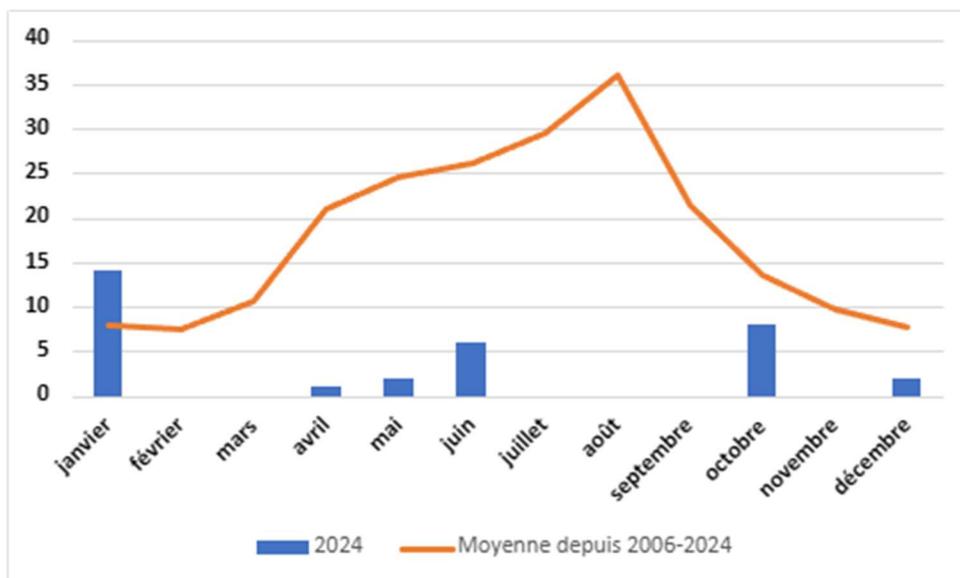


Figure 15 : Effectifs mensuels de Gravelot à collier interrompu sur la RNNBA en 2024 et moyenne 2006-2024

### Focus sur les espèces d'importance pour leur conservation en 2024 :

La Réserve nationale du Banc d'Arguin est considérée comme un site d'importance internationale pour la conservation du Bécasseau variable (*Calidris alpina*) en hiver selon le critère 6 de la convention Ramsar, c'est-à-dire qu'elle accueille plus de 1% de la population biogéographique de l'espèce. Ce statut est atteint dès lors que le site abrite plus de 13 300 individus durant l'hiver. En février 2024, jusqu'à 22 500 individus ont été dénombrés en même temps sur la Réserve, soit près de la moitié du contingent hivernant sur le Bassin (Figure 17 et 18 ; 48 011 ce même mois) et **7,7% de la population hivernante française**.



Figure 16 : Bécasseau variable en reposoir

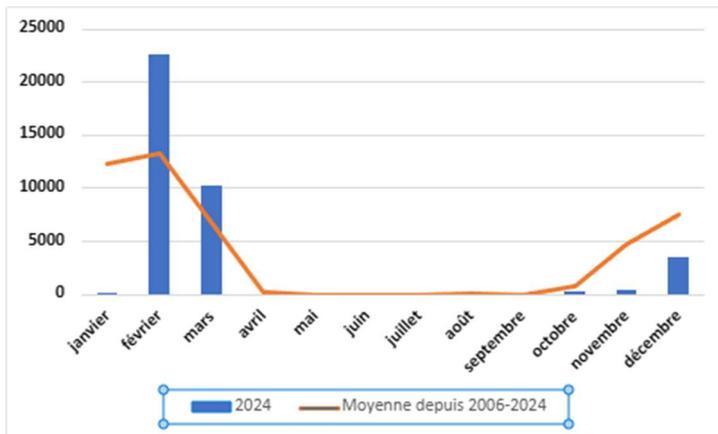


Figure 17 : Effectifs mensuels de Bécasseaux variables sur la RNNBA et moyenne 2006-2024



Figure 18 : Répartition des bécasseaux variables dans le bassin d’Arcachon en Février 2024

La RNN du Banc d’Arguin a été d’importance nationale pour la conservation de quatre autres espèces en 2024 : le Gravelot à collier interrompu, le Goéland brun (Figure 19), le Courlis cendré (Figure 20) et le Goéland leucophée. D’autres espèces comme l’Huitrier pie ainsi que le Grand gravelot (Figure 21) sont à 0,1 % du seuil.



Figure 19 : Goélands bruns



Figure 20 : Courlis cendré



Figure 21 : Grand gravelot

A noter également la grande richesse spécifique d’oiseaux observés cette année sur la Réserve, avec environ 150 espèces dont 14 espèces de limicoles différentes (voir tableau en annexe).

## 2.7 Suivi des populations d’oiseaux hivernants dans les chenaux du Bassin d’Arcachon

**Réalisation :** SEPANSO Aquitaine (Gestionnaire)

**Période et durée :** d’octobre à mars, depuis 1972

Chaque mois d’hiver, les agents en charge de la gestion de la RNN du Banc d’Arguin coordonnent et réalisent les comptages des oiseaux plongeurs présents dans les chenaux du Bassin d’Arcachon (Tableau 3). Ce travail, au niveau de l’unité fonctionnelle qu’est le Bassin d’Arcachon, permet notamment de mesurer l’attractivité de la Réserve par rapport à celle de la lagune.

Tableau 3 : nombre mensuel d'individus d'oiseaux d'eau observés dans les chenaux du Bassin d'Arcachon en 2024

	oct-23	nov-23	déc-23	janv-24	févr-24	mars-24	Total
<b>Grèbe à cou noir</b>	30	46	161	180	159	2	<b>578</b>
<b>Grèbe esclavon</b>			6	16	14	1	<b>37</b>
<b>Grèbe huppé</b>	15	44	148	88	37	1	<b>333</b>
<b>Harle huppé</b>		7	18	16	26	11	<b>78</b>
<b>Macreuse brune</b>			2	0	0	0	<b>2</b>
<b>Macreuse noire</b>		10	86	39	35	7	<b>177</b>
<b>Phalarope à bec large</b>		4					<b>4</b>
<b>Plongeon catmarin</b>		2					<b>2</b>
<b>Plongeon imbrin</b>		13	36	22	28	17	<b>116</b>
<b>Total 2024</b>	<b>45</b>	<b>126</b>	<b>457</b>	<b>361</b>	<b>299</b>	<b>39</b>	<b>1327</b>
<i>Total 2023</i>	<i>58</i>	<i>81</i>	<i>376</i>	<i>442</i>	<i>0</i>	<i>247</i>	<i>1204</i>

Les deux espèces majoritairement observées dans le Bassin d'Arcachon sont le Grèbe à cou noir (*P. nigricollis*) et le Grèbe huppé (*P. cristatus*). On retrouve une phénologie classique concernant les oiseaux d'eau avec des maximums d'abondances au début de l'hiver (Décembre-janvier).

## 2.8 Suivi du Puffin des Baléares au large du Bassin d'Arcachon

**Réalisation** : SEPANSO Aquitaine (Gestionnaire)

**Financeur** : Fonds Vert

**Période et durée** : de juillet à octobre, depuis 2023

Le Puffin des Baléares (*Puffinus mauretanicus*), espèce d'oiseau nicheuse endémique des Baléares, est considéré comme l'oiseau marin le plus menacé d'Europe. L'effectif mondial de l'espèce est restreint et en déclin. La France a une responsabilité majeure dans la conservation de cette espèce en période internuptiale (présence dans les eaux françaises Atlantique), et dans une moindre mesure en période de reproduction (présence en mer Méditerranée).

Depuis 2021, la mise en œuvre d'un Programme National d'Action (PNA) sur le Puffin des Baléares vise en premier lieu la réduction des pressions qui s'exercent sur l'espèce, telles que les interactions avec les activités de pêche et avec les activités nautiques sportives et de loisirs, ou encore les interactions potentielles avec les futurs parcs éoliens en mer, afin d'améliorer son état de conservation.

En mars 2023, l'animateur du PNA a contacté la SEPANSO Aquitaine pour intégrer le secteur du Bassin d'Arcachon à l'ensemble des principaux sites d'observation du Puffin des Baléares sur la façade Manche-Atlantique. Grâce aux financements du « Fonds Vert<sup>1</sup> », la SEPANSO Aquitaine a pu rapidement mettre en place un suivi de trois mois dès juillet 2023. Cette étude se poursuivra jusqu'en 2025. La phénologie du Puffin des Baléares dans la région est connue au mois d'octobre/novembre lors du retour des oiseaux vers les colonies. L'intérêt premier de l'étude était de caractériser sa fréquentation durant l'estivage (de juillet à septembre), période à laquelle des lacunes de connaissances demeurent. Forts du succès de la première saison, la période de suivi a été élargie en 2024 de juin à novembre, afin de bien couvrir toute la période.

<sup>1</sup> Fonds Vert pour l'accélération de la transition écologique dans les territoires

Cette deuxième année de campagne se compose donc toujours d'un suivi en simultané depuis trois sites d'observation côtiers<sup>2</sup> (mobilisant au total une trentaine d'observateurs - agents, stagiaires ou bénévoles de la SEPANSO Aquitaine) et d'un suivi en mer en suivant un parcours prédéfini (transects) sur un parcours total de 115 km. Suite à la découverte fortuite de dortoir en octobre 2023, des prospections le soir une fois par mois ont été rajoutées en 2024, mais sans succès. Pour cette deuxième campagne, les résultats sont comparables à ceux de l'année précédente avec une présence continue dans la bande côtière (aucune matinée sans oiseaux). Les effectifs et l'occurrence sont même supérieurs en 2024 pour une partie de la saison sauf pour le mois de septembre (Fig.22).

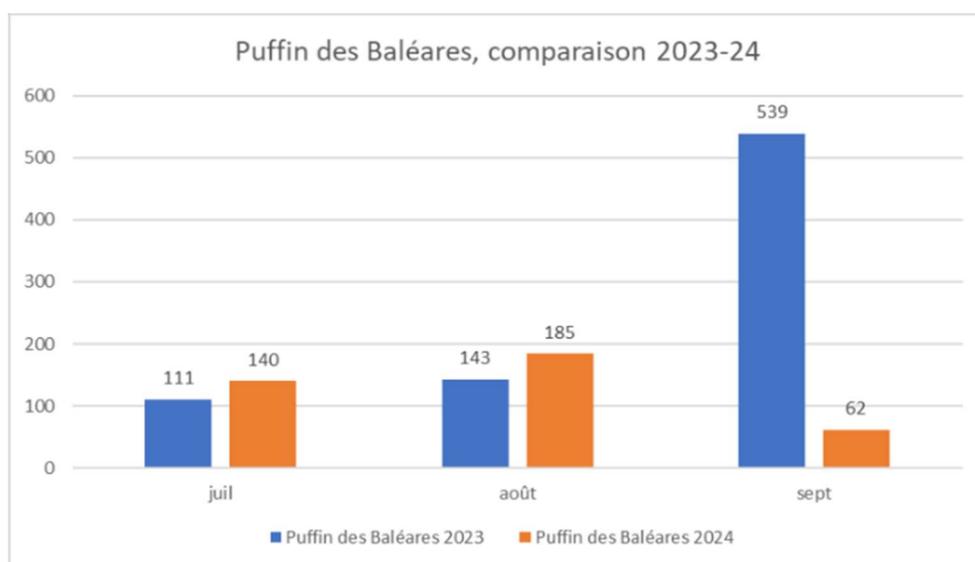


Figure 22 : Comparaison des dénombrements de Puffin des Baléares lors des suivis en mer de 2023 et 2024

Cette étude a également permis de renseigner la présence d'autres espèces d'oiseaux hauturières peu connues ou sous-détectées qui seront abordées dans la partie suivante : Suivi des espèces hauturières et migratrices de la RNN.

## 2.9 Suivi des espèces hauturières et migratrices de la RNN

**Réalisation :** SEPANSO Aquitaine (Gestionnaire)

**Financeur :** Fonds Vert

**Période et durée :** de juillet 2023 à Juin 2024

Profitant du protocole et de la logistique mis en place pour l'étude du Puffin des Baléares, un second suivi mêlant sorties en mer et observations depuis la côte a été élaboré et financé par le « Fonds vert ». Ce projet vise à lever les lacunes de connaissances sur la fréquentation des oiseaux hauturiers (mais aussi les mammifères marins) dans la RNN ainsi que sur les espèces en passage migratoire à l'automne et au printemps. Cette fois, les observations côtières ont été réalisées uniquement depuis le site du Petit Nice (commune de La Teste-de-Buch), deux fois par semaine de novembre 2023 à juin 2024 (ce qui permet avec le projet Puffin des Baléares de couvrir une année entière d'observation). Pour compléter les observations côtières, une sortie en mer au large de la RNN du Banc d'Arguin était prévue une fois par mois en reprenant pour partie les transects de l'étude sur le Puffin des Baléares. Malheureusement, les conditions météorologiques hivernales défavorables n'ont pas permis de réaliser ce suivi hauturier mensuellement.

<sup>2</sup> Du nord au sud : plage du Grand Crohot (Lège - Cap Ferret) ; plage du Petit Nice (La Teste de Buch) ; plage du Vivier (Biscarrosse)

- Bilan des espèces hauturières

Courant sur les années 2023-24, un grand nombre d'espèces hauturières ont été observées. Ces espèces sont présentées dans le tableau 4. Grâce à la qualité des photographies prises depuis le navire affrété pour le suivi en mer, l'étude a permis de certifier la présence significative du Puffin de Scopoli (espèce très proche du Puffin cendré mais dont l'aire de répartition n'est pas censée remonter jusqu'en France ; Figure 23) et de publier ces résultats dans la revue *Ornithos*. Les autres espèces de puffins ainsi que les océanites ont été contactés en effectif important par rapport à ce qui était connu et/ou suspecté dans le secteur. Pour ce qui est des autres espèces hauturières plus communes (fous, labbes, sternes, goélands, mouettes, macreuses pingouins, guillemots, etc.), les résultats sont inégaux. Le suivi s'est par exemple révélé intéressant pour suivre les mouvements postnuptiaux des Mouettes de Sabine ou les populations hivernantes de Fous de Bassan (même depuis la côte), mais très limité pour dénombrer depuis la côte les Alcidés (pingouins/guillemots) ou les plongeurs. Un nombre plus important de sorties hivernales en mer aurait certainement apporté des informations très complémentaires sur ces espèces hauturières de petite taille, et la SEPANSO Aquitaine ne désespère pas de développer ce volet dans les années à venir.

Dans le cadre de ce projet, l'équipe a conçu et édité deux plaquettes pédagogiques d'identification des espèces :

- Sur les Oiseaux hauturiers présents au large du Bassin d'Arcachon à destination des pêcheurs professionnels, guides de pêche et plaisanciers.
- Sur les oiseaux de la Réserve et du Bassin d'Arcachon à destination des plaisanciers du Bassin d'Arcachon et des visiteurs de la Réserve.



Figure 23 : Puffin de Scopoli au large de la Réserve (Photo F. Jouandouet)

Tableau 4 : Espèces hauturières fréquentant la RNN en 2023-24

Espèces hauturières contactées en 2023-24			
Marsouin commun	Guifette noire	Pétrel gongon/de Madère	Puffin majeur
Dauphin commun	Labbe à longue queue	Océanite culblanc	Puffin fuligineux
Grand dauphin	Labbe parasite	Océanite tempête	Puffin des Baléares
Phoque sp	Labbe pomarin	Océanite de Wilson	Puffin de Macaronésie
Goéland argenté	Grand Labbe	Pingouin torda	Sterne arctique
Goéland brun	Macreuse noire	Guillemot de Troïl	Sterne caugek
Goéland cendré	Mouette de sabbine	Plongeon arctique	Sterne naine
Goéland d'Audouin	Mouette mélanocéphale	Plongeon catmarin	Sterne pierregarin
Goéland leucophée	Mouette pygmée	Plongeon imbrin	Sterne caspienne
Goéland marin	Mouette rieuse	Puffin cendré	Poisson lune
Fou de Bassan	Mouette tridactyle	Puffin de Scopoli	Thon rouge
Fou brun	Pétrel de Barau	Puffin des Anglais	Physalie

- Migration diurne

La RNN du Banc d'Arguin est traversée chaque année par des millions d'oiseaux migrateurs. Toujours dans l'optique de lever les lacunes de connaissance, une étude des oiseaux migrateurs diurnes transitant par la RNN a été entreprise de l'automne 2023 au printemps 2024. En 2024, les sorties en mer réalisées ont donc permis de relever des passages migratoires d'oiseaux en mer à plusieurs kilomètres des côtes. Aussi, les données de migration printanière relevées depuis le site du Petit Nice dans le cadre de cette étude ont permis de renseigner les mouvements à échelle plus locale et de confirmer que le passage printanier est de moindre ampleur qu'à l'automne. Cependant, la pression d'observation de deux fois par semaine ne s'est pas révélée suffisante pour assoir des chiffres significatifs. Ce suivi reste néanmoins intéressant pour certains oiseaux comme les Anatidés. D'une manière générale, le suivi de la migration a aussi permis de renseigner des événements ponctuels et intéressants, notamment sur les oiseaux en halte sur les bancs en utilisant la Réserve pour s'alimenter ou se reposer (ex : faucons).

- Migration nocturne

En 2024, dans la continuité du suivi de 2023 financé par le « Fonds Vert », les enregistrements audio nocturnes ont été remis en place sur la pointe du Cap Ferret dans le cadre du projet Migratlane porté par le Muséum National d'Histoire Naturelle. A cette occasion, en plus de la maintenance des enregistreurs, la SEPANSO Aquitaine a animé et formé un réseau de bénévoles locaux à l'identification des cris nocturnes. L'objectif à long terme est de dynamiser ce type d'étude « participative » sur le Bassin pour diminuer la charge d'analyse, tout en augmentant la pression d'observation.

L'enregistreur acoustique (SM4 Wildlife) a ainsi été installé sur le couloir de migration des oiseaux sur la pointe du Cap-Ferret afin de capter le plus grand nombre d'oiseaux transitant ensuite par la RNN lors des flux nocturnes (l'effet entonnoir de la pointe du Cap-Ferret permet une concentration du passage des oiseaux et un meilleur dénombrement). Les données sont actuellement toujours en cours de traitement.

## 2.10 Animation de l'observatoire des limicoles côtiers du Bassin d'Arcachon

**Réalisation :** SEPANSO Aquitaine (Gestionnaire)

**Période et durée :** mensuelle, depuis 2006

Depuis 2006, les agents en charge de la gestion de la RNN coordonnent un réseau d'observateurs des limicoles côtiers sur le Bassin d'Arcachon. Cette action s'inscrit dans une démarche nationale de suivi des populations des limicoles côtiers, portée par Réserves Naturelles de France (RNF) dans le cadre de l'Observatoire du Patrimoine Naturel Littoral. A l'échelle nationale (façades maritimes sous responsabilité de l'Etat français), ces données mensuelles sont précieuses pour évaluer l'évolution du rôle du littoral français pour la conservation des populations de limicoles côtiers. Elles permettent d'actualiser régulièrement le statut des principaux taxons présents (identification et localisation des principaux sites, phénologie de la distribution, etc.), notamment en contribuant à des travaux de recherche.

A l'échelle du Bassin d'Arcachon, ce suivi permet d'évaluer tout au long du cycle annuel le rôle de chaque secteur fonctionnel (dont le secteur du Banc d'Arguin) pour mieux prendre en compte la variabilité saisonnière des enjeux de conservation. Les périodes inter-hivernales (migrations, estivages) y sont notamment intégrées. Les gestionnaires d'espaces naturels et autres structures ayant participé aux dénombrements sur l'ensemble du Bassin d'Arcachon en 2024 sont :

- ARPEGE, pour le secteur de la RNN des Prés salés d'Arès-Lège ;
- La commune de La Teste-de-Buch, pour le secteur de l'Île aux Oiseaux ;
- Le Conseil Départemental 33, pour le secteur du domaine de Certes et de Graveyron ;
- L'ONF, pour le secteur des plages océanes du Cap-Ferret ;
- Le PNM du Bassin d'Arcachon, pour le secteur des plages océanes de La Teste-de-Buch ;
- Le PNR des Landes de Gascogne et la commune du Teich, pour le secteur du Delta de l'Eyre ;
- La SEPANSO Aquitaine, pour le secteur du Grand Banc, Bélisaire, Mimbeau et Arguin et des 7 ports de Gujan-Mestras + prés salés de la Teste jusqu'au port du rocher.

De nombreux bénévoles participent également à ces comptages coordonnés :

Alain Fleury, Alexandre Bert, Bernard Laporte, Christophe Troquereau, Franck Jouandoudet, Françoise Poinfer, Jean-Jacques Boubert, Jean-Pierre Gans, Isabelle Thiberville, Julian Laza, Luna Marmeuse, Inge Van Halder, Vaeé Bujan, Lise Latry, Charles Coup, Justine Hazera.

Les dénombrements simultanés sur les différents reposoirs de limicoles (Figure 24) ont eu lieu mensuellement, le plus près possible du 15 de chaque mois, à marée haute et si possible par coefficient proche de 70. Ceci afin d'augmenter la probabilité que les reposoirs observés accueillent un maximum d'oiseaux. Une date de repli est proposée si les conditions météorologiques sont trop défavorables. Certains espaces naturels font l'objet de dénombrements plus intenses et plus réguliers que le rythme mensuel. Les données récoltées hors dénombrements simultanés ont été prises en compte dès lors qu'elles dépassent le chiffre total obtenu lors des dénombrements mensuels simultanés.

Figure 24 : Localisation des principaux reposoirs à marée haute des limicoles côtiers

Les effectifs globaux des limicoles dénombrés sur le Bassin d’Arcachon en 2024 sont présentés en Annexe 2. Le mois de janvier est le plus fréquenté par les limicoles (près de 24% des effectifs de l’année), suivi du mois de décembre (19% des effectifs – Figure 25). Le Bécasseau variable est de loin l’espèce la plus représentée (54% des effectifs totaux), 91% de l’effectif étant observé de novembre à mars. Les effectifs de limicoles sont au plus bas en juin et remontent progressivement en juillet avec notamment l’arrivée des Courlis cendrés, Courlis corlieux (*N. arquata* et *phaeopus*) et des Pluviers argentés (*P. squatarola*). À partir de novembre, les effectifs augmentent sensiblement avec l’arrivée conséquente des Bécasseaux variables.

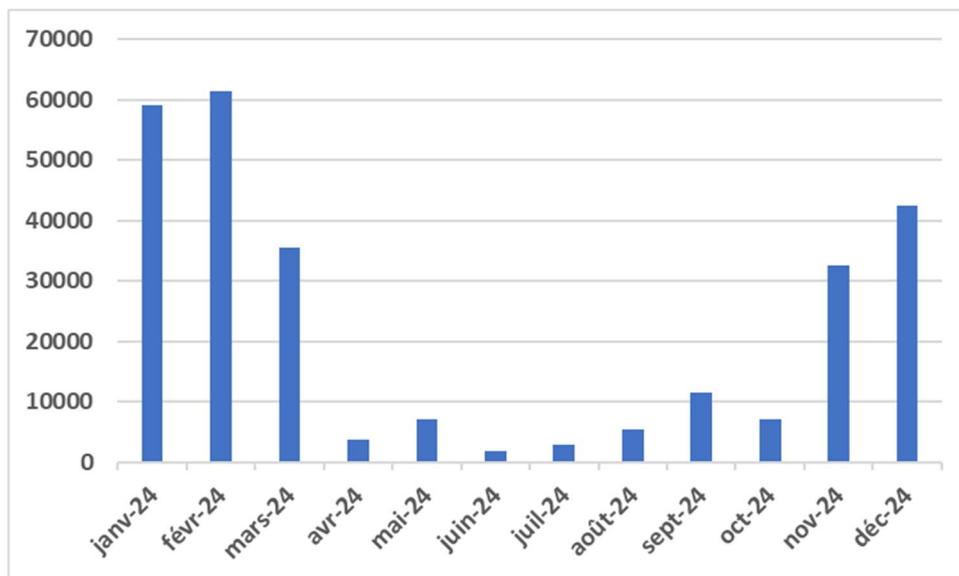


Figure 25 : Effectifs mensuels de limicoles dénombrés sur le Bassin d'Arcachon en 2024

Les effectifs de limicoles semblent en augmentation par rapport aux années précédentes avec un peu plus de 244 801 individus dénombrés. Il faut toutefois relativiser les chiffres de 2023 qui ont certainement été sous-évalués du fait de l’absence de données en février et octobre 2023 (météo défavorable pour réaliser les comptages). Cette année, les principaux reposoirs de marée haute du Bassin d’Arcachon en 2024 sont les secteurs de la RNN du Banc d’Arguin, suivis de l’Île aux Oiseaux (Figure 26). Les plages océanes du Cap Ferret, la Réserve Ornithologique du Teich et les domaines de Certes et de Graveyron constituent les autres grands reposoirs de limicoles.

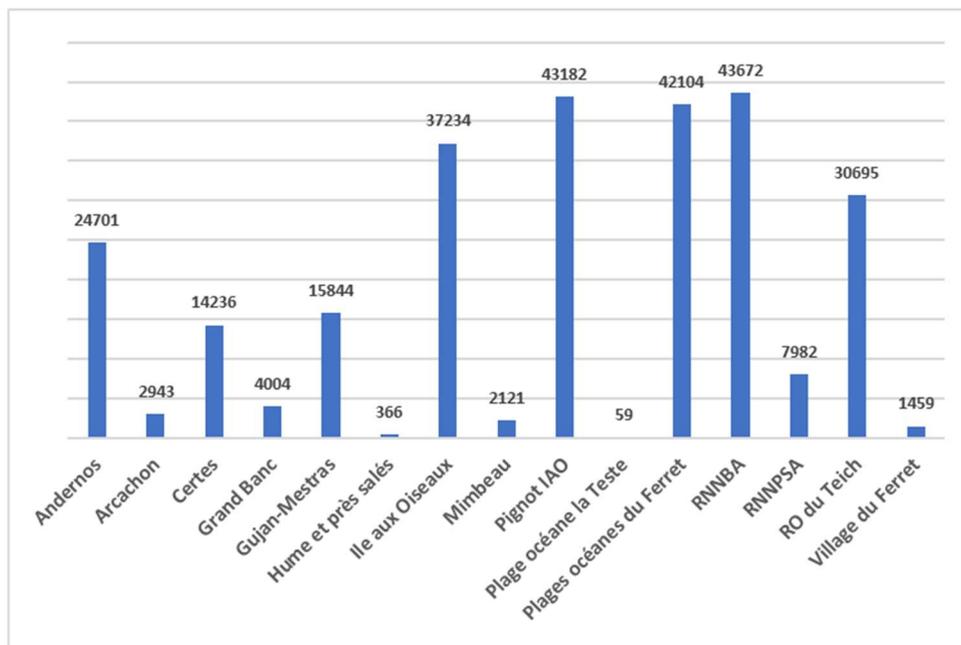


Figure 26 : Effectifs totaux de limicoles dénombrés par secteur en 2024

### 2.11 Participation à d'autres suivis des oiseaux

- Suivi de l'avifaune nicheuse de l'Île aux Oiseaux : les agents en charge de la gestion de la RNN du Banc d'Arguin participent depuis 2011 aux recensements de l'avifaune nicheuse de l'île aux Oiseaux, notamment pour suivre les populations de goélands, de Gorgebleue à miroir et de Bergeronnette printanière.
- Suivi des passereaux hivernants de l'Île aux Oiseaux : l'équipe de la RNN a été sollicitée par les agents en charge de la gestion de l'île aux Oiseaux pour initier un recensement des passereaux hivernants sur l'île (deux passages dans l'hiver). Ces sorties ont notamment mis en avant l'hivernage d'une petite population de Pipit spioncelle dans les prés salés de l'île.
- Pour le compte du SIBA, la SEPANSO Aquitaine a également suivi les populations d'oiseaux sur la vasière de « Bourrut » et de « Moussette » (dans le cadre du suivi de la réhabilitation d'une friche ostréicole).

### 2.12 Suivi des mammifères et des reptiles marins

**Réalisation :** SEPANSO Aquitaine (Gestionnaire)

**Partenariats/réseau local :** services techniques des municipalités, SDIS, Centre d'essais des Landes, PNMBA-OFB, ONF, pêcheurs...

**Période et durée :** toute l'année, depuis 1977

Les agents en charge de la gestion de la RNN du Banc d'Arguin participent aux recensements et aux études des cas d'échouages de mammifères (cétacés et pinnipèdes) et de reptiles marins, dans le cadre du Réseau National des Échouages (RNE), coordonné par le laboratoire Pelagis et l'aquarium de La Rochelle.

Leur rayon d'action concerne en priorité le périmètre de la Réserve. Toutefois, du fait du manque de référents locaux habilités à réaliser les protocoles de biométries et/ou dissections sur ces espèces protégées, ils sont parfois amenés à se déplacer sur l'ensemble des communes du Bassin d'Arcachon, voire au-delà. Ils accompagnent alors un bénévole de la SEPANSO Aquitaine, et accessoirement un ancien conservateur de la RNN du Banc d'Arguin. Le matériel de la RNN du Banc d'Arguin, et notamment le congélateur coffre, est mis à disposition pour conserver les échantillons biologiques prélevés.

En 2024, sur demande du laboratoire Pelagis, 10 opérations ont été réalisées par les agents et bénévoles de la Réserve sur la Gironde et le nord des Landes (Figure 27). C'est moins que l'année 2023, cette diminution est peut-être imputable à la mise en place d'un moratoire sur la pêche dans le Golfe de Gascogne issu de l'arrêté du 24 octobre 2023 interdisant aux navires de 8 mètres ou plus équipés de certains filets (chalut pélagique, chalut bœuf de fond, filet trémail, filet maillant calé) de pêcher du 22 janvier au 20 février 2024.

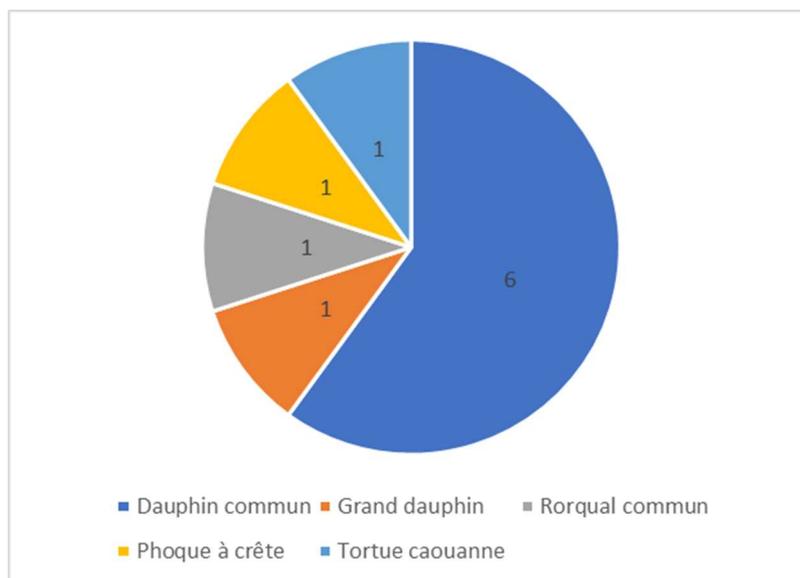


Figure 27 : Effectifs par espèce des échouages ayant fait l'objet d'un examen par les agents de la Réserve en 2024

### 3 Aménagement et entretien du site

#### 3.1 Modules d'hébergement et d'exposition

**Réalisation :** SEPANSO Aquitaine (Gestionnaire)

**Période et durée :** depuis 1976 pour l'hébergement et 1984 pour l'exposition

Chaque année, entre avril et juin, les agents de la SEPANSO Aquitaine, épaulés par les bénévoles, installent et aménagent les modules d'hébergement et d'exposition (Figure n°28). En 2024, ils ont de nouveau été positionnés sur la pointe Nord du banc d'Arguin pour faciliter les relèves des équipes en charge de l'animation et de l'accueil du public. De plus, après les tempêtes de l'hiver 2023-2024 qui ont encore réduit le banc d'Arguin dans sa largeur et sa longueur, les possibilités d'installation de ces deux cabanes ont été très limitées. Leur installation est réalisée de manière à réduire au maximum le potentiel dérangement des colonies d'oiseaux nicheurs. Cette année 2024 a été marquée par la participation de plusieurs agents de la Brigade nautique d'Arcachon ainsi que deux marins professionnels du Bassin d'Arcachon pour le montage des modules. Après une utilisation quotidienne pendant la saison estivale, et avant la survenue des éventuelles tempêtes automnales, les cabanes ont été démontées courant septembre 2024, mobilisant l'ensemble des agents de la Réserve durant plus d'une semaine.



Figure 28 : Montage de la cabane d'hébergement le 29 avril 2024

### 3.2 Délimitation des ZPI et panneautage

**Réalisation :** SEPANSO Aquitaine (Gestionnaire)

**Période et durée :** toute l'année, depuis 1974

En 2024, le balisage des zones de protection intégrale (ZPI) et les panneaux ont été réinstallés dès le mois de mars sur la base de l'arrêté de 2023 toujours en vigueur, afin de limiter les éventuels dérangements des oiseaux nicheurs déjà présents sur site. L'arrêté préfectoral portant modification des Zones de protection intégrale (ZPI) a ensuite été signé le 23 mai 2024, apportant une série de modifications par rapport au périmètre de la ZPI du banc d'Arguin de 2023. Le travail de balisage a alors été condensé sur quelques journées afin qu'il soit opérationnel rapidement. L'entretien du balisage est ensuite quotidien jusqu'à fin octobre (replantation de piquets, pose de pancartes, etc.). Il a été particulièrement chronophage en 2024, en lien avec le phénomène d'érosion continue actuellement en cours sur le banc d'Arguin. Les piquets et panneaux ont dû être déplacés à plusieurs reprises lors de la saison pour ne pas perdre du matériel et garantir sa bonne compréhension par le public. Les bouées délimitant la partie ouest de la ZPI ont été positionnées en mai et relevées en partie en octobre grâce aux moyens nautiques dédiés à la gestion de la RNN.

Par ailleurs, les agents de la SEPANSO Aquitaine conçoivent et fabriquent l'ensemble des panneaux du site. Ils sont installés entre mars et mai, et sont ensuite retirés en octobre avant la survenance des tempêtes hivernales qui pourraient les détériorer. Pendant la saison estivale, cette signalétique, qui fait parfois l'objet de dégradations volontaires, est entretenue de manière hebdomadaire notamment sur le banc du Toulinguet.

### 3.3 Ramassage des déchets échoués

**Réalisation :** SEPANSO Aquitaine (Gestionnaire)

**Période et durée :** entre septembre et octobre, depuis 2003

Le nettoyage de la Réserve est réalisé de façon régulière par les agents salariés de la SEPANSO Aquitaine tout au long de l'année, pendant leurs missions de suivis et de surveillance.

En 2024, une opération participative de nettoyage manuel des déchets échoués dans la laisse de haute mer du banc d'Arguin a été réalisée fin septembre (Figure 29). Les 16 bénévoles qui ont répondu présents à l'appel du gestionnaire pour cette opération ont été amenés sur la Réserve par une société de transport maritime de passagers. À la fin de la journée, les agents de la Réserve ont rapatrié les déchets jusqu'au port de la Hume à Gujan-Mestras. Avec l'autorisation de la COBAS, ils ont ensuite amené le tout en déchetterie. Les deux journées de ramassage ont permis de récupérer près de 700 kg de déchets.



Figure 29 : Opération participative de nettoyage du banc d'Arguin en 2024

### 3.4 Nettoyage des déchets ostréicoles

Entre septembre et octobre 2024, une opération de nettoyage de grande ampleur s'est tenue sur l'ancienne zone d'implantation ostréicole au sud du banc d'Arguin, au niveau de l'ancienne conche Sud qui a disparu après le passage des tempêtes en octobre 2023. Les travaux encadrés par les agents de la SEPANSO Aquitaine ont été réalisés avec l'aide du navire « La Trézence » (Figure 30). Cette barge du Conseil départemental de la Charente-Maritime a été affrétée par la DDTM 33 pour effectuer cinq marées de nettoyage sur la Réserve. L'objectif était de retirer toutes les structures ostréicoles visibles encore présentes qui n'avaient pas pu être enlevées par les ostréiculteurs eux-mêmes au moment des tempêtes et qui sont réapparues en 2024. Avec les mouvements sédimentaires importants de ces dernières années au Sud du banc d'Arguin, de nombreuses anciennes structures (d'avant 2017) ont également refait surface. Quand cela a été possible, elles ont été nettoyées grâce au chenillard (dameuse marinisée) dont le rayon d'action autour de « La Trézence » s'étend sur un rayon de plusieurs centaines de mètres.

Pour cette opération exceptionnelle, une demande de travaux en Réserve a été formulée, en application de l'article R332-24 du code de l'environnement. Les avis du conseil scientifique régional du patrimoine naturel et de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites avaient été demandés en amont de la délivrance des autorisations de travaux.



Figure 30 : Nettoyage du Sud du banc d'Arguin par la Trézence en septembre 2024

Par ailleurs, en amont de l'intervention de « La Trézence », une journée de nettoyage avait été organisée le 22 juillet 2024 par le CRCAA en lien avec le gestionnaire de la Réserve, en partenariat avec le Club de Rugby du Bassin d'Arcachon (RCBA). Une dizaine de navires, une vingtaine d'ostréiculteurs, une trentaine de rugbymen, des agents du PNMB et les gardes de la SEPANSO Aquitaine ont été mobilisés pour cette opération. L'objectif était d'enlever le maximum de poches et déchets plastiques de l'ancienne ZIO Sud avant l'intervention de « La Trézence ».

## 4 Suivi de la fréquentation et surveillance

### 4.1 Comptage des navires et relevé des infractions

**Réalisation :** SEPANSO Aquitaine (Gestionnaire)

**Période et durée :** toute l'année, depuis 1974

L'année 2024 a été marquée par une diminution globale des observations d'infractions. Cette tendance peut visiblement s'expliquer par la diminution observée de la fréquentation nautique dans la Réserve (Tableau 5), elle-même certainement en lien avec une réduction de la surface du banc d'Arguin, l'augmentation du prix du carburant, les interdictions de mise à l'eau des véhicules nautiques à moteur et l'apparition de bancs de sable « éphémères » en intra-bassin. Le pic de fréquentation nautique a été compté le 11 août 2024 avec 261 embarcations dans la Réserve (contre un max de 636 le 14 juillet 2023). Toutefois, il est important de rappeler que les comptages réalisés par les agents de la SEPANSO Aquitaine ne donnent qu'un aperçu de la fréquentation du site. Les comptages se faisant entre 14 et 15h, ils ne prennent pas en compte les navires déjà repartis à 14h et ceux arrivant après 15h.

Tableau 5 : Totaux annuels des navires de plaisance et professionnels comptés sur la Réserve entre 14 et 15h

Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nbre de navires comptés sur la Réserve entre 14 et 15h	24 765	23 790	57 044	45 412	16 054	7 582	7 305

Même si la tendance est à la diminution concernant le nombre global d'infractions, l'année 2024 a été marquée par une hausse très significative des intrusions en ZPI. A noter que les vitesses ont diminué mais le nombre d'infractions à ce sujet reste très élevé, tout comme la diffusion de musique à un volume important (Tableau 6). Outre les impacts pour le patrimoine naturel de la Réserve, certaines infractions engendrent un accroissement des risques et/ou des nuisances vis-à-vis des autres usagers. Pour préserver la quiétude globale de la Réserve, une solide collaboration a été mise en place avec la Brigade nautique d'Arcachon, la Brigade de surveillance du littoral du Canon, le Service départemental de l'OFB, le Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon ainsi que l'Unité littoral des Affaires maritimes (DDTM), sous l'égide de la Procureure de la République. Plusieurs missions conjointes et embarquements interservices ont été réalisés de mai à septembre 2024.

Par ailleurs, suite au dépôt de l'amendement n°772 le 9 novembre 2022 qui prévoyait de transposer et d'adapter le dispositif de répression des « rodéos urbains » aux « rodéos nautiques », avec des aménagements au code des transports afin de permettre la verbalisation des comportements les plus dangereux et aboutir à la confiscation des engins, l'article L. 5242-6-6 du code des transports a été modifié le 24 janvier 2023. Si aucune saisie d'embarcations n'a été réalisée par les services de police compétents en 2024, la procédure est de mieux en mieux maîtrisée par les services de contrôle.

Cette année, sur les 1 679 infractions observées par les agents de la SEPANSO Aquitaine et/ou les inspecteurs de l'environnement du Service départemental de l'OFB dans le cadre de missions conjointes, 1,3% ont fait l'objet d'une procédure (16 amendes forfaitaires et 5 procès-verbaux). Les procédures des autres corps de contrôle ne sont pas comptabilisées ici. Etant donné la disparition de la pointe Sud propice au mouillage et que le gestionnaire de la RNN du Banc d'Arguin ayant indiqué que les enjeux écologiques étaient de moindre importance sur les « caouènes » de sable du Nord du banc d'Arguin, il a été proposé d'autoriser le mouillage des navires de plaisance sur ces derniers à marée basse. Cette mesure a visiblement permis de limiter les infractions de mouillage hors zone autorisée ainsi que d'éloigner la fréquentation des ZPI, réduisant les intrusions. Enfin, il est intéressant de constater que la saisonnalité « été-hiver » introduite dans la définition de la zone de mouillage est plutôt bien respectée comme en 2022 et 2023.

Tableau 6 : Nombre d'infractions et de délits observés dans le périmètre de la Réserve de 2009 à 2024

Nature de l'infraction	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Cueillette de végétaux	2	2	2	10	2	-	-	-	-	-	-	1	2	3	-	1
Dérangement d'une espèce animale	-	5	4	6	7	8	5	2	-	12	19	25	101	20	20	3
Pêche à pied	-	-	21	-	-	6	-	-	-	951	335	373	351	116	76	59
Abandon de déchets	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	1	3	4	1	2
Nettoyage et carénage des navires	1	10	4	-	2	1	7	-	9	2	8	12	18	7	6	7
Nuisance sonore (musique)	-	-	2	1	2	4	-	1	2	6	3	26	30	35	150	79
Stationnement et circulation de chiens	153	114	80	98	89	84	35	50	94	70	67	111	123	74	63	61
Stationnement et circulation de personnes dans les ZPI	214	155	341	268	197	192	153	315	304	210	643	971	733	418	232	392
Stationnement et circulation d'embarcations dans les ZPI	12	16	7	4	-	2	3	9	19	19	-	-	11	15	-	2
Stationnement d'embarcations en dehors de la zone de mouillage	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6968	3218	5087	1283	606	165	81
Stationnement nocturne d'embarcations	-	-	-	-	-	-	-	-	64	-	2	19	31	6	6	2
Activité commerciale ou publicitaire	3	3	25	27	23	12	20	11	7	12	11	74	501	232	164	52
Vitesse de navigation supérieure à 5 nœuds	180	311	349	295	291	308	321	402	436	438	172	156	240	979	1076	708
Survol à moins de 300m – Aéronefs	2	4	28	22	5	16	8	17	76	131	256	625	1016	437	72	60
Survol à moins de 300m – Drones	-	-	-	-	-	-	-	-	-	20	15	32	39	11	19	5
Pratique du cerf-volant	-	-	-	-	-	-	-	-	-	55	36	59	65	29	22	16
Activités sportives interdites (kitesurf)	66	89	76	62	53	89	31	30	34	125	29	181	191	89	40	62
Réunions collectives organisées	-	-	-	-	-	-	-	-	49	40	20	-	41	45	27	28
Bivouac et camping	8	5	2	40	2	2	3	2	-	5	-	-	-	-	1	-
Installation de mobilier sportif	-	-	-	-	-	-	-	-	13	37	10	7	67	43	2	3
Installation de mobilier de restauration/loisir	-	-	-	-	-	-	-	-	491	5	4	15	-	275	73	56
Barbecue/feu	-	-	8	-	-	1	-	1	2	2	2	9	22	-	1	-
<b>TOTAL</b>	<b>641</b>	<b>714</b>	<b>949</b>	<b>833</b>	<b>673</b>	<b>725</b>	<b>586</b>	<b>840</b>	<b>1601</b>	<b>9108</b>	<b>4850</b>	<b>7784</b>	<b>4868</b>	<b>3444</b>	<b>2216</b>	<b>1679</b>

## 4.2 Etude quantitative et qualitative de la fréquentation

Comme de nombreuses aires protégées en France et dans le monde, la fréquentation dans la Réserve naturelle nationale du Banc d'Arguin est aujourd'hui perçue comme importante par les parties prenantes (gestionnaires, usagers, professionnels). Ce territoire restreint et en évolution permanente accueille toute l'année une activité ostréicole, de pêche et de plaisance. Les différentes observations et études montrent que de mai à septembre la multiplication des usages de loisirs (en nombre d'activités et de pratiquants) entraîne des risques de conflits, d'accidents et d'impacts sur la biodiversité. La gestion des usages de loisirs semble donc nécessaire pour favoriser l'atteinte des objectifs de préservation du patrimoine naturel de la RNNBA. Pour gérer de manière apaisée et efficace ces usages, il paraît nécessaire d'en connaître objectivement le nombre et les caractéristiques.

Toutefois, le comptage des navires présents dans la Réserve au pic journalier (entre 14 et 15h) réalisé par les agents de la SEPANSO Aquitaine ne renseigne que de manière parcellaire la fréquentation du site. En complémentarité des travaux actuellement réalisés par le Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon, notamment dans le cadre de la Commission « Fréquentation maritime », le gestionnaire de la RNNBA a obtenu le soutien financier du « Fonds vert » pour :

- Mettre en œuvre un suivi automatisé de la fréquentation nautique ;
- Suivre la fréquentation de la Réserve de manière continue et objective ;
- Caractériser l'évolution journalière, saisonnière et pluriannuelle de la fréquentation ;
- Définir les différents profils de visiteurs/usagers de la Réserve ;
- Être force de proposition pour mettre en œuvre d'éventuelles mesures adaptatives de gestion des usages de loisirs.

Ce projet fait appel à des prestataires extérieurs pour l'étude qualitative en 2024 (Bureau d'étude GeDen) et pour le dénombrement automatisé des navires en 2024 et 2025 (Entreprise SENSEA). L'étude qualitative étant terminée, le rapport final est téléchargeable sur le site Internet de la Préfecture de la Gironde et/ou sur celui de la SEPANSO Aquitaine. Pour l'étude quantitative, l'année 2024 a permis d'installer les capteurs et de développer les logiciels de traitement des données automatiques (Figure 31). Des améliorations sont encore attendues en 2025 pour que le dispositif soit performant.



Figure 31 : Image prise le 14 août 2024 avec les détections de navires présents

## 5 Accueil du public - Activités pédagogiques - Sensibilisation

En 2024, l'équipe en charge de la gestion de la Réserve a proposé diverses activités sur le banc d'Arguin ainsi qu'en dehors (Bassin d'Arcachon) afin de sensibiliser les visiteurs au patrimoine naturel. Au total, 198 animations ont été réalisées, auxquelles 9 314 personnes ont participé. Lors de chaque animation, une information générale sur le statut et le rôle d'une Réserve naturelle nationale est dispensée. Les contenus thématiques suivants sont ensuite développés en fonction de la nature de la sortie :

### *Dans la Réserve et en dehors :*

- Les phénomènes de régression et de transgression marine, et leurs conséquences sur la géologie locale et régionale ; la naissance et l'évolution du Bassin d'Arcachon et de la Dune du Pilat ; la dynamique des sédiments marins (origine fluviale, transport par la dérive littorale, naissance, évolution et déplacement des bancs de sable constitutifs de la Réserve, formation du cordon dunaire) ; les mouvements des eaux en zone côtière (vagues, courants de marée, clapot) ; l'érosion du littoral ; la biodiversité faunistique et floristique ; l'influence des facteurs abiotiques sur la faune et la flore (salinité, courants, température, exondation, etc.) ; le statut des espèces et des milieux ainsi que leur sensibilité aux perturbations naturelles et humaines ; les adaptations morphologiques et physiologiques des espèces ; la migration ; les espèces invasives ; les réseaux trophiques en zone marine et littorale.

### *En haut de plage :*

- Le rôle stabilisateur de la végétation pionnière ; l'intérêt écologique des laisses de mer ; la présence d'invertébrés (crustacés, insectes) ; la zone de repos et/ou d'alimentation et de nidification pour l'avifaune ; un focus sur le Gravelot à collier interrompu (rôle de la Réserve dans la dynamique de la population nicheuse d'Aquitaine).

### *Dunes végétalisées :*

- Les principales espèces caractéristiques des dunes mobiles du Sud-Ouest ; l'adaptation physiologique et morphologique des végétaux psammophiles et xérophiles ; le rôle des végétaux dans la fixation du sable ; la biologie et l'éthologie des oiseaux nicheurs du littoral aquitain.

### *Estran :*

- La typologie des principales unités bio-sédimentaires présentes sur le Bassin d'Arcachon ; les organismes endobiontes fouisseurs et épibiontes sessiles ; la zone d'alimentation pour les larvo-limicoles ; les macro-algues.

### *Herbiers de zostères :*

- Les adaptations physiologiques des phanérogames (plantes à fleur) à la vie marine ; l'intérêt écologique pour la faune associée (poissons, crustacés, gastéropodes, organismes épiphytes).

## 5.1 Animations thématiques et visites guidées

**Réalisation** : SEPANSO Aquitaine

**Période et durée** : toute l'année, depuis l'année 1974

### 5.1.1 Visites guidées à deux voix

Pour la 9<sup>ème</sup> année consécutive, les équipes de la SEPANSO Aquitaine et du Syndicat mixte de la Grande Dune du Pilat ont proposé des visites à deux voix depuis la Dune du Pilat.

Deux visites ont été organisées durant l'hiver, avec chacune une thématique différente :

- « Dune du Pilat et Banc d'Arguin, deux sites naturels impactés par les risques côtiers » : ces deux sites emblématiques du Bassin d'Arcachon sont aux premières loges de l'érosion côtière et de l'avancée dunaire. Ces phénomènes naturels sont exacerbés par le changement climatique. L'animation, qui a eu lieu sur la Dune du Pilat, avait pour objectif de dresser le panorama de ces aléas côtiers qui impactent ces sites emblématiques du Bassin d'Arcachon.
- « La météo sur nos espaces naturels » : l'objectif était de découvrir les phénomènes météorologiques et leurs impacts sur les milieux naturels avec l'intervention de Florian Clément, météorologue.

Au total, 30 personnes dont dix enfants ont participé à ces sorties thématiques.

### 5.1.2 Balades contées

Deux balades contées en compagnie de Myriam Darmenté ont eu lieu en 2024 (Figure 32), auxquelles 29 personnes ont assisté. Comme en 2023, la sensibilisation des participants à l'environnement par une approche complémentaire de la démarche scientifique a rencontré un franc succès. Une balade contée initialement programmée en juin a été annulée en raison de circonstances exceptionnelles et n'a pas pu faire l'objet d'un report.



Figure 32 : balade contée sur le Banc d'Arguin

### 5.1.3 Visites guidées de la Réserve au crépuscule

Deux visites guidées naturalistes en fin de journée ont été proposées au programme des sorties nature de 2024 et ont réuni 34 personnes (Figure 33). L'objectif était de faire découvrir l'histoire du lieu et sa biodiversité, notamment par l'observation des espèces d'oiseaux actives aux dernières lueurs du jour.



Figure 33 : Coucher de soleil

## 5.1.4 Visites guidées thématiques



Une première visite thématique intitulée « Le printemps à la Réserve » a été organisée (Figure 34). Il était proposé aux huit participants de s'imprégner de l'atmosphère printanière du Banc d'Arguin et de découvrir l'histoire de la Réserve, ses caractéristiques paysagères ainsi que sa biodiversité.

Figure 34 : flore du banc d'Arguin (illustrations M. Ballion)

Une deuxième visite thématique, nommée « Rendez-vous avec les oiseaux nicheurs » (Figure 35), a réuni quatre personnes. L'objectif de la visite était de prendre le temps d'observer les oiseaux nicheurs de la Réserve naturelle : goélands, huîtres pies et gravelots à collier interrompu.

Figure 35 : jeunes goélands (Photo B. Campistron)



### 5.1.5 Visites guidées de la Réserve en kayak

Pour la première fois en 2024, l'équipe de la SEPANSO Aquitaine en charge de la gestion de la Réserve a proposé de découvrir le banc d'Arguin au cours d'une balade en kayak au départ d'une des plages du Pyla-sur-Mer (mise à l'eau à la cale de l'avenue du banc d'Arguin). Pour cette nouvelle offre d'animation, la SEPANSO Aquitaine s'est associée à quatre sociétés locales spécialisées dans l'encadrement de sortie en kayak de mer. Quatre visites ont été organisées, réunissant 34 personnes au total. Cette action vise à favoriser l'utilisation des embarcations non motorisées dans la Réserve conformément aux objectifs inscrits dans le plan de gestion 2024-2033 (Figure 36).



Figure 36 : visite guidée de la Réserve

### 5.1.6 Hissez les voiles !



Autre nouveauté de l'année 2024, des visites guidées en bac à voile, un navire traditionnel du Bassin d'Arcachon, ont été organisées par la SEPANSO Aquitaine dans le but de valoriser le patrimoine maritime local pour la découverte des richesses naturelles de la Réserve naturelle. Au cours de deux sorties (Figure 37), 20 participants ont été invités à prendre part à la navigation (matelotage, manœuvres, etc.) à destination du banc d'Arguin. Comme pour les visites en kayak, cette action s'inscrit dans l'objectif de promotion des moyens nautiques doux pour visiter la Réserve, porté par le plan de gestion 2024-2033

Figure 37 : Navigation à destination du banc d'Arguin

### 5.1.7 Matinales d'Arguin

Cette année encore, l'équipe pédagogique a invité le public à découvrir la Réserve naturelle le matin (Figure 38), dans une ambiance calme et propice à l'observation des oiseaux. Au total, six « Matinales d'Arguin » ont réuni 43 participants à qui l'équipe pédagogique a offert café, thé et viennoiseries. Deux visites ont été annulées faute de participants et n'ont pas pu être reportées.



Figure 38 : Lever de soleil depuis le Banc d'Arguin

### 5.1.8 Randonnées commentées entre la Dune du Pilat et le Banc d'Arguin

Cinq randonnées conjointes ont eu lieu en 2024, réunissant 47 participants et dont l'objectif est de marcher à la rencontre du patrimoine naturel des sites emblématiques de la Dune du Pilat et du Banc d'Arguin (Figure 39). Entre histoire, géologie et découverte de la faune et de la flore des deux sites, cette visite à deux voix est organisée soit le matin, soit au crépuscule.



Figure 39 : Dune du Pilat vue depuis le Banc d'Arguin

### 5.1.9 Journées du Patrimoine : Dune du Pilat & Banc d'Arguin



Créées en 1984, les Journées européennes du Patrimoine ont pour objectif de montrer au plus grand nombre la richesse de notre patrimoine naturel et culturel au travers de rendez-vous inédits, de visites insolites et d'ouvertures exceptionnelles. Dans ce cadre, l'équipe en charge de la gestion de la RNN du Banc d'Arguin, en partenariat avec le Syndicat Mixte de la Grande Dune du Pilat, a proposé en septembre une sortie gratuite à bord d'une pinasse (Figure 40). Au départ d'Arcachon, 14 personnes ont navigué à destination des deux sites entre découverte du patrimoine maritime et du patrimoine naturel du Bassin d'Arcachon.

Figure 40 : Pinasse La Belle Créole, affrétée pour les journées du Patrimoine

### 5.1.10 Chantiers participatifs

Cette année, deux chantiers participatifs ont été organisés.

Le premier chantier participatif du printemps a été organisé pour aider les agents de la SEPANSO Aquitaine à baliser une partie de la Zone de protection intégrale située au Nord du banc d'Arguin (piquets et cordage) et à installer des panneaux réglementaires. Cette opération a été réalisée avec 25 jeunes de l'Établissement pour l'insertion dans l'emploi de Bordeaux (EPIDE).

Le second concernait le ramassage des macrodéchets. Il a été évoqué précédemment (cf. chapitre 3.3).

### 5.1.11 « Vos rendez-vous avec la Bernache »

#### **Accueils postés**

Dans le cadre de l'édition 2024 du festival de la Bernache qui s'est étiré sur un mois, deux accueils postés (Figure 41) sur la plage de la Hume à Gujan-Mestras ont permis à 94 personnes d'observer la Bernache cravant et d'en apprendre davantage sur ses caractéristiques, sa migration et son alimentation.



Figure 41 : accueil posté sur la plage de la Hume



#### **Balades contées : "Si la Bernache m'était contée"**

Durant longtemps, la Bernache cravant a fait l'objet de contes et légendes vivaces et surprenants qui ont inspiré Myriam Darmanté pour proposer des balades contées (Figure 42) au cours d'une déambulation sur la plage de la Hume à Gujan-Mestras dans le cadre du festival de la Bernache. Cette découverte originale de l'oie sibérienne, accompagnée d'explications naturalistes, a réuni 35 participants.

Figure 42 : balade contée sur la plage de la Hume, Gujan-Mestras

#### **Balade en tillole électrique**

La SEPANSO Aquitaine et l'association Bionav ont programmé deux balades en pinasse pour aller observer les oiseaux hivernants du Bassin d'Arcachon, dont la Bernache cravant (Figure 43). L'objectif était de combiner la découverte du patrimoine maritime et culturel avec celle du patrimoine naturel à bord d'un navire à propulsion électrique permettant de limiter la nuisance sonore et la pollution. Pour des raisons météorologiques, les deux balades ont été annulées et n'ont pas pu faire l'objet d'un report.



Figure 43 : balade en tillole électrique en 2023

## 5.2 Accueils naturalistes estivaux

**Réalisation :** SEPANSO Aquitaine (Gestionnaire)

**Période et durée :** depuis 1984, entre juin et septembre

Chaque année durant la saison estivale, des accueils naturalistes (Figure 44) à destination des visiteurs libres de la Réserve sont proposés en complément des sorties et chantiers nature :

- L'accueil du public à la cabane d'exposition (horaires fixes, de 10h à 18h) : découverte de l'histoire de la Réserve et de ses missions, du phénomène des marées et des espèces animales et végétales ;
- L'accueil du public à divers lieux de la pointe Nord pour l'observation des oiseaux à l'aide du matériel optique.

En 2024, 121 accueils naturalistes ont permis de d'informer et de sensibiliser 7 924 personnes, dont 2 330 en juillet, 3 330 en août et 137 en septembre.



Figure 44 : Accueil des visiteurs libres de la Réserve à l'extérieur de la cabane d'exposition par les écovolontaires

Malgré une baisse notable de la fréquentation nautique de la Réserve naturelle par rapport aux années précédentes, l'année 2024 enregistre le nombre le plus élevé de visiteurs depuis la mise en place du décompte des visiteurs en 2011 (Figure 45).

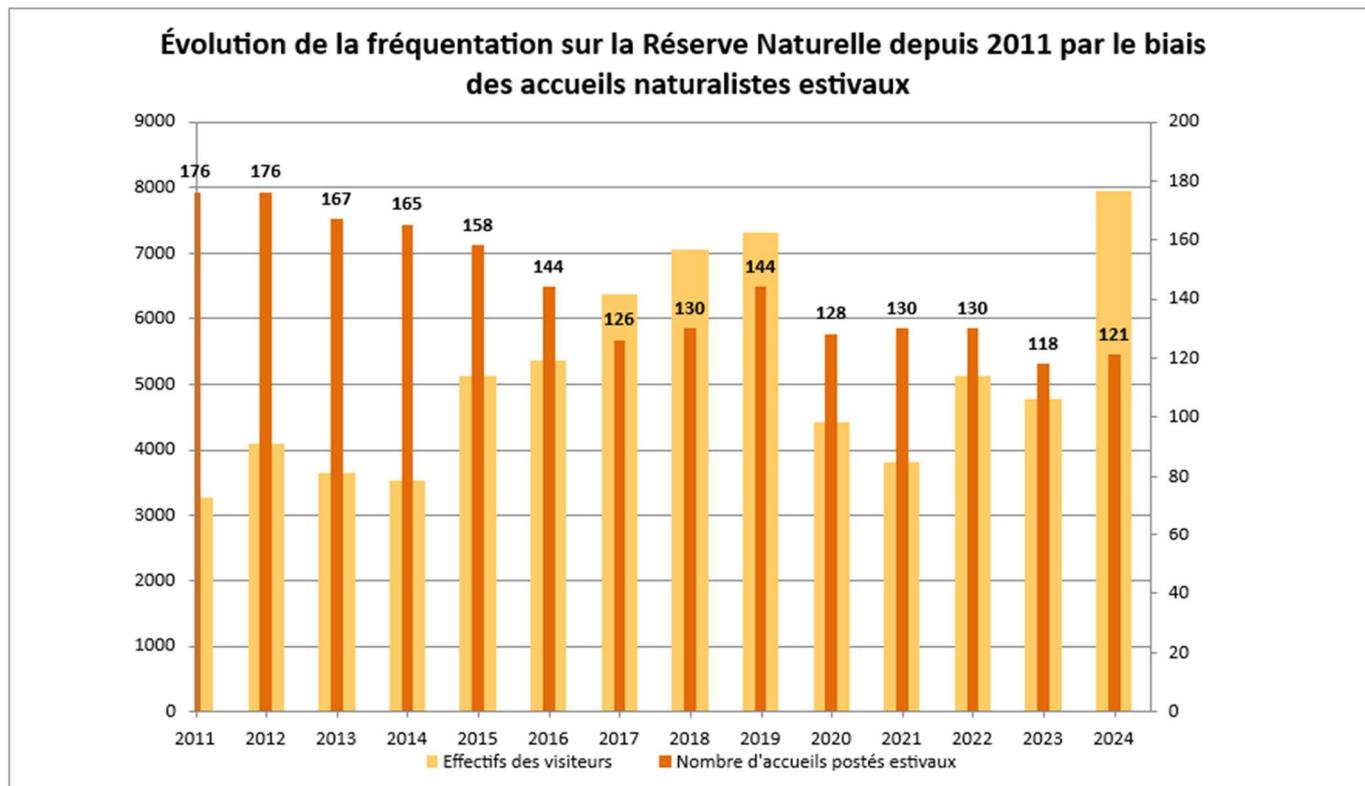


Figure 45 : Evolution du nombre d'accueils postés et de visiteurs sensibilisés depuis 2011

### 5.3 Accueil des établissements scolaires

**Réalisation :** SEPANSO Aquitaine (Gestionnaire)

**Période et durée :** depuis 2002, au printemps

Depuis 2024, la RNN du Banc d'Arguin est dotée d'un nouveau plan de gestion pour la période 2024-2033, approuvé par le Préfet de département. Ce document fixe les objectifs de gestion. L'un d'entre eux est de « Favoriser la découverte du patrimoine naturel de la Réserve et sensibiliser à la nécessité de sa conservation », notamment avec les scolaires.

Dans ce cadre, le gestionnaire de la Réserve naturelle propose des animations en classe et sur site pour les écoles primaires :

- Commune de La Teste-de-Buch : l'accueil des scolaires sur la RNN du Banc d'Arguin est réalisé dans le cadre d'un projet mené avec la municipalité de La Teste-de-Buch pour plusieurs établissements scolaires. Celui-ci vise à faire découvrir aux enfants de la commune les sites naturels emblématiques du Bassin d'Arcachon tels que la Dune du Pilat pour le niveau CP, la réserve ornithologique du Teich pour le niveau CE1, la Réserve naturelle nationale du Banc d'Arguin pour le niveau CE2, les plages océanes pour le niveau CM1 et l'île aux Oiseaux pour le niveau CM2. Pérennisé, le projet est reconduit chaque année. Les animations dans la Réserve naturelle nationale sont gratuites pour la commune et les écoles, et le coût du transport des enfants est pris en charge par la mairie de La Teste-de-Buch.
- Commune de Lège-Cap-Ferret : pour la première fois en 2024, une convention de partenariat a été signée entre la commune et la SEPANSO Aquitaine. Ce partenariat a permis aux jeunes des classes de CE1, CE2, CM1 et CM2 des écoles de la commune de bénéficier d'un projet d'Education à l'Environnement et Développement Durable, destiné à être pérennisé, à l'instar de ce qui se faisait déjà avec les écoles de la commune de La Teste-de-Buch.

Le contenu des animations est adapté et élaboré en collaboration avec les enseignants en fonction des projets scolaires en cours ou à venir.

En 2024, l'équipe en charge de la gestion de la Réserve naturelle a réalisé 22 animations pour les établissements scolaires des deux communes, au cours desquelles 301 élèves ont découvert le Banc d'Arguin par le biais de jeux de piste, d'observations naturalistes et de Land'Art (Figure 46). Afin de préparer leur venue sur la Réserve, une intervention en salle est réalisée en amont pour chacune des classes bénéficiaires.



Figure 46 : Land'Art réalisé lors d'une animation avec une classe de CE2

## 5.4 Accueil du public en situation de handicap et de précarité

**Réalisation** : SEPANSO Aquitaine (Gestionnaire)

**Période et durée** : depuis 2022

Depuis deux ans, la SEPANSO Aquitaine s'efforce de faciliter la découverte de la RNN du Banc d'Arguin à un large public, notamment à destination des personnes en situation de handicap et de précarité (Figure 47). La diversité du public est notoire : personnes sourdes et malentendantes, personnes en situation de handicap physique et psychique, jeunes en échec scolaire, demandeurs d'asile, personnes non et malvoyantes, personnes en situation de précarité économique, femmes victimes de violences conjugales et personnes isolées. Pour assurer le transport maritime, la SEPANSO Aquitaine fait appel aux marins professionnels naviguant sur des pinasses, bateaux traditionnels du Bassin d'Arcachon.

Au total, 19 visites ont été organisées, réunissant 305 personnes.



Figure 47 : personnes en situation de handicap accueillies sur le Banc d'Arguin.

## 5.5 Festival Territoires Sauvages

La 6<sup>ème</sup> édition du Festival Territoires Sauvages s'est tenue au Teich du vendredi 29 mars au lundi 1<sup>er</sup> avril 2024. Organisé par l'association Cistude Nature, en partenariat avec la Réserve ornithologique du Teich, l'événement a mis la thématique de la « forêt » à l'honneur. L'équipe chargée de la gestion de la Réserve naturelle nationale du Banc d'Arguin a tenu un stand sur l'intégralité du festival (Figure 48) et a accueilli plus de 370 personnes.

Figure 48 : Stand des réserves naturelles gérées par la SEPANSO Aquitaine au festival Territoires Sauvages



## 5.6 Conférences, posters et interventions

**Réalisation :** SEPANSO Aquitaine (Gestionnaire)

**Période et durée :** 2024

En 2024, l'équipe de la SEPANSO Aquitaine en charge de la gestion de la Réserve naturelle nationale du Banc d'Arguin a eu l'occasion de :

- Participer aux *Journées Scientifiques du Bassin d'Arcachon* organisées par le PNMB. Deux posters y ont été présentés sur les résultats de plusieurs années de comptage des Limicoles et des Chenaux. Deux conférences ont également été réalisées sur l'étude de la migration nocturne au Cap Ferret et sur les suivis des oiseaux hauturiers au large du Bassin d'Arcachon.
- Participer et intervenir aux différentes restitutions (workshops, visio, conférences) en lien avec le Programme National d'Actions pour le Puffin des Baléares.
- Dispenser une formation sur la reconnaissance des oiseaux marins aux membres de l'association *One Ocean* qui réalise des suivis des mammifères marins au large du Bassin d'Arcachon.
- Réaliser une intervention à l'université de Bordeaux auprès des étudiants de Master 1 « Biodiversité, Ecologie et Evolution (BEE) pour un cours sur la migration des oiseaux et pour présenter différents protocoles de suivi.
- Tenir un stand et présenter un exposé sur les goélands à Cap Sciences à l'occasion de la *Fête de la Science*.
- Donner une conférence sur la migration (diurne et nocturne) au Cap Ferret aux *Causeries de Piquey*.
- Participer à l'International Wader Study Group à Montpellier et présenter un poster en collaboration avec la Station Marine d'Arcachon sur le suivi des limicoles effectué sur le Bassin.
- Répondre aux questions de la table ronde sur les vasières et les limicoles organisée par le *Festivaz'*.
- Intervenir régulièrement auprès des résidents de l'EHPAD Saint Georges (La Teste-de-Buch), en proposant des présentations sur diverses thématiques environnementales liées aux activités du gestionnaire de la RNN ou plus largement sur le Bassin d'Arcachon.

## 5.7 Partenariats

### 5.7.1 Partenariat avec l'INJS de Bordeaux

En mars 2024, le Syndicat Mixte de Gestion des Milieux Naturels et la SEPANSO Aquitaine, respectivement gestionnaires des RNN de l'Étang Noir (Landes) et du Banc d'Arguin, ont signé une convention de partenariat avec l'Institut National de Jeunes Sourds de Bordeaux (INJS). L'objectif est de rendre accessible l'Éducation à la Nature et la Préservation de l'Environnement pour un public sourd ou malentendant.

Dans ce cadre, les agents des deux Réserves sont intervenus le 14 mars à l'INJS. La journée avait pour thème « les Réserves naturelles au service de la protection des oiseaux ». Des visuels et jeux interactifs, ainsi que de nombreux échanges pédagogiques ont ainsi permis aux jeunes de découvrir les différents milieux naturels et le rôle des Réserves naturelles dans la protection de la biodiversité.

Les jeunes ont ensuite bénéficié d'une visite signée sur la RNN de l'Étang Noir (Figure 49) et la RNN du Banc d'Arguin (Figure 50) en juin pour observer les oiseaux et en apprendre davantage sur leur écologie.



Figure 49 : Visite signée de la RNN de l'Étang Noir



Figure 50 : Visite signée de la RNN du Banc d'Arguin

### 5.7.2 Partenariat avec le Parc national du Banc d'Arguin mauritanien

Le Parc National du Banc d'Arguin (PNBA) de Mauritanie et la Réserve naturelle nationale du Banc d'Arguin (RNNBA) partagent un nom commun chargé d'histoire qui contribue à tisser naturellement des liens. C'est dans ce contexte qu'une convention de partenariat a été signée en 2022 entre la SEPANSO Aquitaine et le PNBA.

Dans ce cadre, une première mission d'étude organisée en novembre 2023 a permis de discuter des futurs projets de coopération et d'amorcer l'élaboration d'un programme d'actions. Une version aboutie a été présentée au nouveau directeur du PNBA à l'occasion d'une deuxième mission d'étude au printemps 2024 (Figure 51). Cette mission a été financée en partie grâce au fonds de la plateforme régionale SOcoopération. Par ailleurs, ce voyage a également permis de procéder à un premier essai d'échantillonnage des fonds marins du PNBA, notamment sur la pointe rocheuse d'Arkeiss. Benoît Gouillieux, ingénieur d'étude à l'Université de Bordeaux et plongeur professionnel pour la station marine d'Arcachon, qui faisait partie de la délégation, a réalisé les plongées de prélèvement. A son retour en France, les échantillons ont été traités et plusieurs nouvelles espèces d'annélides et d'amphipode, encore jamais décrites au niveau mondial, ont été identifiées. Ces belles découvertes sont pleines de promesses et donnent de la motivation pour mettre en œuvre les différentes études scientifiques envisagées dans le programme d'actions.

Par ailleurs, sur le volet de l'éducation à l'environnement, la mission du printemps 2024 a été l'occasion de tester les casques de Réalité virtuelle du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon auprès des agents du Parc national mauritanien et des élèves de l'école du village d'Iwik (Figure 52). Les retours positifs confirment l'intérêt de créer des films immersifs propres au Banc d'Arguin de Mauritanie. Des contacts avec l'université de Nouakchott ont également été pris pour dynamiser les échanges avec l'université de Bordeaux.



Figure 51 : Lors de la réunion du 30 mai 2024 dans le bureau du Directeur du PNBA



Figure 52 : Lors des essais du casque de réalité virtuelle dans l'école d'Iwik

Enfin, en septembre 2024, un pré-projet de demande de subvention auprès de l'Agence française de développement (AFD) a été déposé pour financer le programme d'actions de la coopération. Le comité de sélection de l'AFD a accueilli avec enthousiasme le projet en octobre et a demandé à la SEPANSO Aquitaine de présenter un projet complet pour 2025.

### 5.7.3 Partenariat avec les prestataires locaux d'encadrement de balades en kayak

Conformément aux objectifs inscrits dans le plan de gestion 2024-2033 de la Réserve, la SEPANSO Aquitaine a souhaité proposer une offre d'animation sur la Réserve naturelle nationale du Banc d'Arguin impliquant des embarcations non motorisées. Afin d'étudier la faisabilité technique et juridique (conformément au décret n°2017-945) du partenariat, plusieurs échanges avec des représentants du Comité départemental des Canoës-Kayaks de la Gironde (membres du Comité consultatif de gestion de la Réserve) ainsi qu'avec la DDTM et Bassin d'Arcachon Ecologie (BAE) ont été réalisés en 2023. De cette concertation, un contrat liant les prestataires d'encadrement des balades en Kayaks avec la SEPANSO Aquitaine a vu le jour. Il a été signé par l'ensemble des Parties en juin 2024 pour une année.

Pour cette année de lancement, quatre prestataires (Yak Océan, Arcachon Kayak Aventure, Amazone et Kayak Trip) ont été autorisés à suivre un parcours prédéfini dans le périmètre de la Réserve et débarquer à la pointe Nord du banc d'Arguin pour une animation d'une trentaine de minutes. Le contrat autorise la venue d'au maximum deux groupes de moins de 15 personnes.

Au total, 24 visites ont eu lieu durant les mois de juillet et d'août, réunissant 195 personnes.

## 5.8 Outils réglementaires et pédagogiques

**Réalisation :** SEPANSO Aquitaine (Gestionnaire)

**Période et durée :** depuis 1984, entre juillet et août

### 5.8.1 Exposition pédagogique

Depuis l'été 2023, une nouvelle exposition est visible du public, réalisée avec le soutien financier de la DREAL NA, du Conseil départemental de la Gironde, de l'Agence de l'eau Grand Sud-Ouest et du PNMBA (OFB). Constituée d'une grande fresque et de plusieurs panneaux en toile, la nouvelle exposition présente l'histoire, la géomorphologie, la réglementation, les habitats ainsi que les missions du gestionnaire de la Réserve naturelle. Cette exposition a été installée sur le banc d'Arguin en juin (Figure 53) et démontée en septembre 2024.

*Figure 53 : installation de l'exposition pour la période estivale*



### 5.8.2 Supports et outils pédagogiques transportables

Pour faire découvrir le patrimoine naturel, les animateurs sont amenés à utiliser plusieurs outils pédagogiques : clés d'identification des espèces végétales et animales, empreintoscopes, jumelles et longues-vues pour l'observation des oiseaux ou encore des loupes de terrain pour observer la flore et les insectes.

### 5.8.3 Plaquette réglementaire

La plaquette réglementaire comprend une cartographie actualisée des bancs de sable émergés et des différents zonages en vigueur, une présentation succincte de la Réserve naturelle nationale, une information sur l'accueil gratuit du grand public et la localisation de la cabane d'exposition, ainsi qu'un rappel de la réglementation en vigueur (Figure 54).

Cette année, 800 exemplaires ont été imprimés et distribués par l'équipe en charge de la gestion de la Réserve aux plaisanciers et aux professionnels du nautisme du Bassin d'Arcachon. Des exemplaires ont notamment été distribués dans les capitaineries du Port d'Arcachon et du Port de la Teste-de-Buch.



Figure 54 : Recto-verso de la plaquette réglementaire 2024

## 5.9 Communication, médias et supports de diffusion

Réalisation : SEPANSO Aquitaine (Gestionnaire)

Période et durée : depuis 2010, toute l'année

### 5.9.1 Programme des balades et chantiers nature

Le programme des visites de la Réserve naturelle fait l'objet d'une publication spécifique nommée « Balades et chantiers nature - 2024 », éditée par la SEPANSO Aquitaine (Figure 55). Cette brochure est principalement distribuée aux Offices de tourisme de Gironde, aux points d'accueil du public des Réserves naturelles nationales gérées par l'association ainsi qu'aux autres espaces naturels gérés par des partenaires. Un calendrier spécifique des animations sur la Réserve du Banc d'Arguin pour la saison estivale est également édité et distribué aux partenaires du Bassin d'Arcachon.

Le programme des animations est par ailleurs diffusé sur les pages des réseaux sociaux dédiés à la Réserve naturelle : Facebook, Instagram, X (anciennement Twitter), LinkedIn ainsi que par le biais de la revue trimestrielle « Sud-Ouest Nature » éditée par la SEPANSO Aquitaine, à laquelle l'équipe en charge de la gestion de la Réserve participe activement.

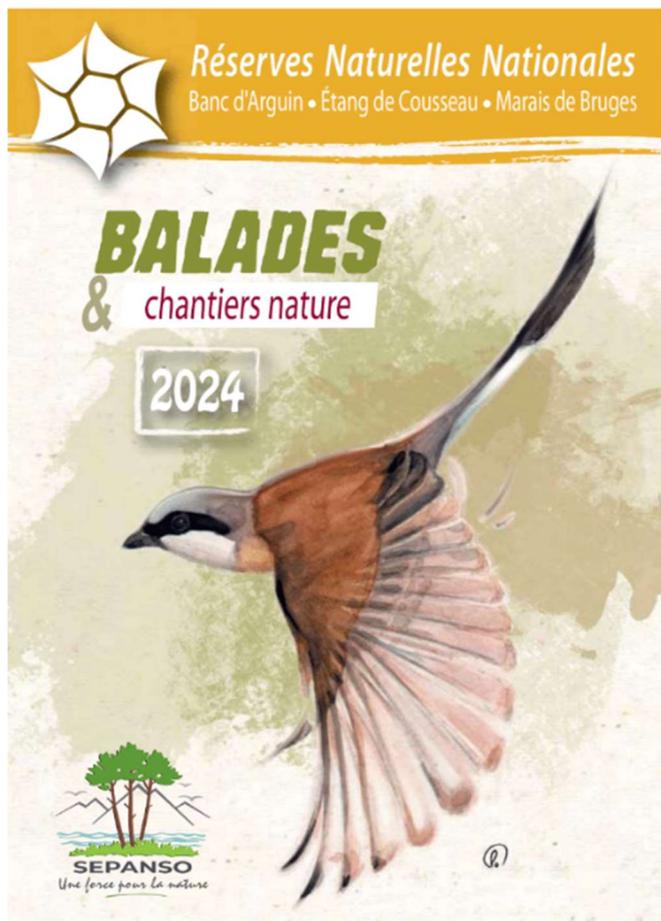


Figure 55 : « Balades et chantiers nature » édition 2024

## 5.9.2 Outils numériques : relais de diffusion

La visibilité du programme des activités organisées par l'équipe en charge de la gestion de la RNN du Banc d'Arguin est notamment renforcée par les plateformes/agendas des partenaires comme celle du Conseil Départemental de la Gironde [« idées-de-sorties »](#).

Depuis 2023, la SEPANSO Aquitaine relaie son programme d'activités via la plateforme [Hello Asso](#). Cette plateforme sécurisée facilite la gestion des réservations et des activités proposées. La billetterie en ligne permet de récolter les informations nécessaires auprès des participants, de contrôler les réservations, les jauges et également de faciliter la logistique du transport maritime.

## 5.9.3 Les médias et ouvrages

En 2024, l'équipe en charge de la gestion de la Réserve a accueilli des journalistes de Sud-Ouest et de la Dépêche du Bassin ainsi que des équipes de France 3 pour la réalisation de deux reportages diffusés dans les émissions "Des racines et des ailes" et "Météo à la carte".

Deux autrices, Magali Hamel et Delphine Garcia, ont également été accueillies par l'équipe dans le cadre d'un projet de livre d'aquarelles intitulé "Dessins du Bassin d'Arcachon", qui paraîtra en avril 2025.

Dans la même thématique, l'auteur Laurent Van Parys Macé a été accueilli afin d'éditer un livre pour des randonnées éco-responsables à faire en famille.

## 6 Réunions des instances de la Réserve et gouvernance



L'année 2024 a été marquée par la venue du Secrétaire d'Etat à la Mer et à la Biodiversité, M. Hervé Berville, sur la Réserve naturelle nationale du Banc d'Arguin le 4 avril. En déplacement sur le Bassin d'Arcachon pour évoquer différentes mesures à venir concernant l'ostréiculture, il a pris le temps de débarquer sur le banc pour mieux appréhender les enjeux de conservation du patrimoine naturel (Figure 56).

*Figure 56 : Hervé Berville et une importante délégation sur la pointe Nord du banc d'Arguin*

Par ailleurs, en mai 2024, le long travail d'élaboration du nouveau Plan de gestion de la Réserve naturelle nationale du Banc d'Arguin s'est conclu par la parution de l'arrêté préfectoral d'approbation du document. Il conclut ainsi près de quatre ans de concertation, d'écriture et de réécriture. Ce plan de gestion est valable pour les 10 prochaines années, soit de 2024 à 2033.

### • Réunions :

Concernant la définition des zonages pour l'année 2024, une réunion de concertation et une sortie sur la dune du Pilat (au niveau du camping du Petit Nice) réunissant l'ensemble des acteurs concernés a été organisée par la DDTM le 27 mars 2024. Elle a permis à chacun de se rendre compte de l'évolution géomorphologique de la pointe Sud du banc d'Arguin et d'exprimer ses attendus concernant la définition des zones de mouillage et de débarquement. Cette réunion a permis de préparer la tenue du Comité consultatif de la Réserve du 3 mai, pendant laquelle a été présenté :

1. Les mouvements sédimentaires qui ont eu lieu pendant l'hiver 2023-2024 ;
2. Le bilan de l'activité 2023 ;
3. L'actualisation de la réglementation et des zonages pour 2024 :
  - 3.1. Zones de protection intégrale : pour information
  - 3.2. Zone de mouillage et débarquement : pour avis
  - 3.3. Zones d'implantation ostréicole : pour avis
4. La programmation des activités en 2024 (notamment la mise en œuvre d'une étude sur la fréquentation, la poursuite des suivis hauturiers et le travail sur le renouvellement de l'arrêté relatif à l'exercice de la pêche).

Par ailleurs, le gestionnaire de la Réserve naturelle est présent à plusieurs réunions locales à régionales quand les sujets évoqués concernent le Banc d'Arguin. Il s'agit de : la Commission des cultures marines (CCM), la Commission nautique locale (CNL), les réunions des différentes Commissions du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon, les Conseils de sites de l'île aux Oiseaux et des prés salés de la Teste, le Comité de pilotage « surveillance et contrôle de l'environnement marin » de la façade Sud-Atlantique, la réunion annuelle de la Mission Interservices de l'Eau et de la Nature (MISEN), certaines commissions de Réserves naturelles de France (RNF), etc.

## 7 Bilan financier de l'exercice 2024

Le bilan financier 2024 de la gestion de la Réserve naturelle nationale du Banc d'Arguin a été approuvé à l'Assemblée générale de la SEPANSO Aquitaine en mai 2025. Il est synthétisé à travers les figures 57 et 58, et détaillé en annexe 3.

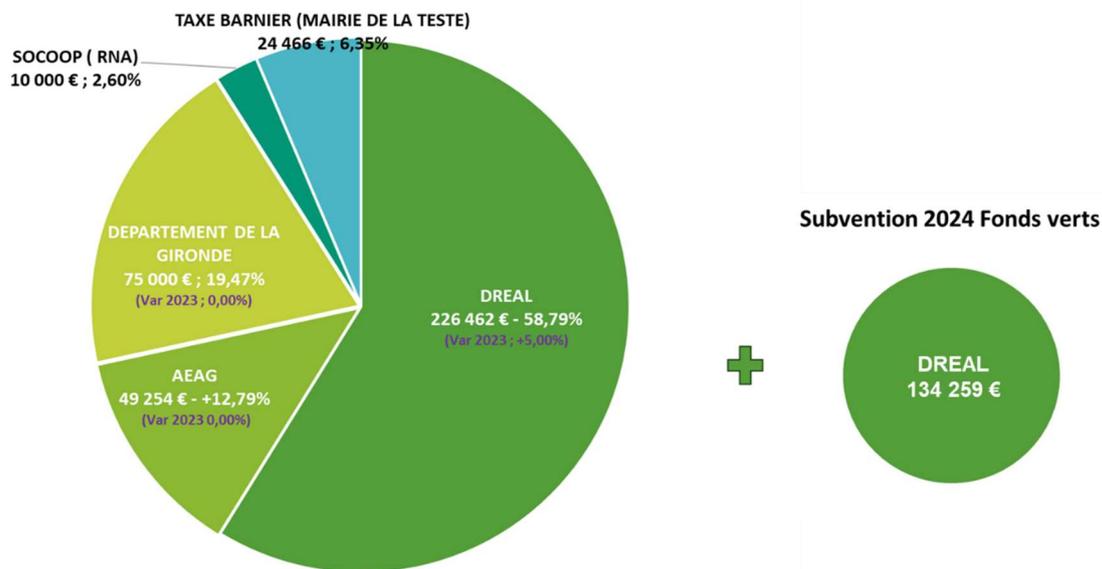


Figure 57 : Détails des subventions reçues en 2024

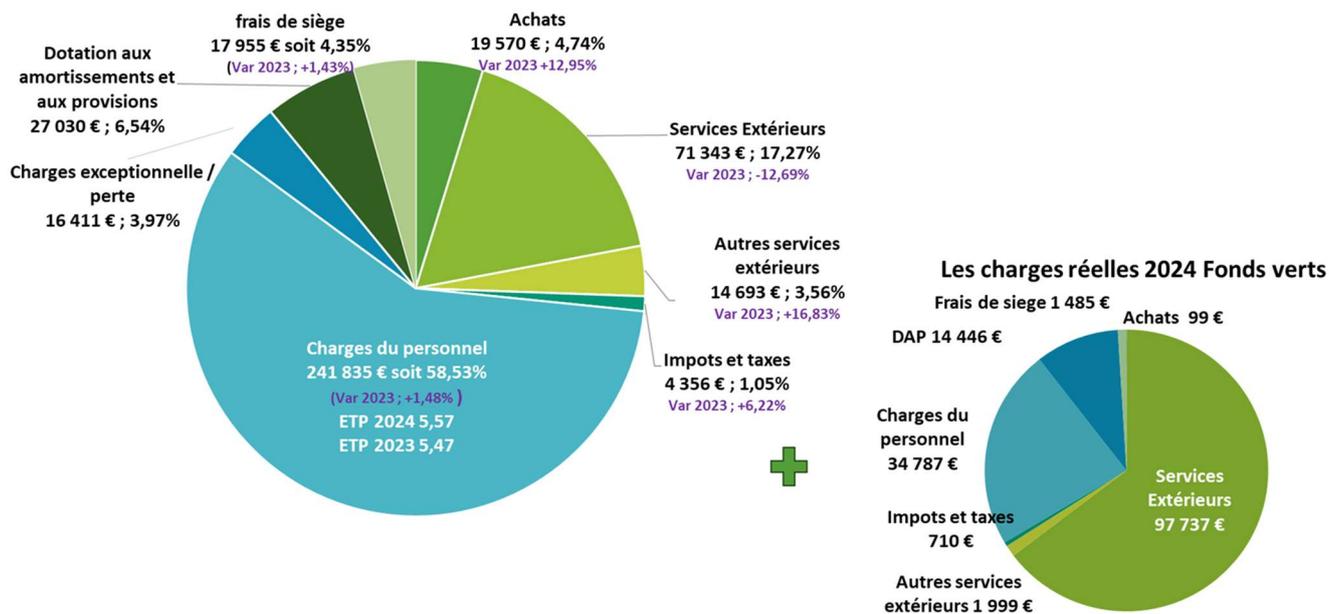


Figure 58 : Détails des charges réelles en 2024

Annexe 1 : Inventaire et abondance des espèces floristiques présentes sur les bancs d'Arguin et du Toulinguet depuis 2010

Phanérogames	Nom latin	Abondance	Remarques
Ailante glanduleux	<i>Ailanthus altissima</i>	x	1 pied en 2014
Andryale à feuille entière	<i>Andryala integrifolia</i>	x	Découverte en 2023
Armoise de Lloyd	<i>Artemisia campestris maritima</i>	xx	
Arroche des sables	<i>Atriplex laciniata</i>	xx	
Bette maritime	<i>Betta maritima</i>	x	1 à 3 pieds de 2011 à 2015, < 10 pieds en 2016, ≈10 pieds en 2017 et 2018, ~5 pieds en 2019, quelques pieds en 2020 et 2021
Cakilier maritime	<i>Cakile maritima subsp. Integrifolia</i>	xxx	
Canche blanchâtre	<i>Corynephorus canescens</i>	x	1 à 3 pieds chaque année
Chiendent des sables	<i>Elytrigia juncea</i>	xxx	
Crépide Capillaire	<i>Crepis capillaris</i>	x	banalité, quelques pieds
Criste marine	<i>Crithmum maritimum</i>	x	1 pied en 2019
Douce amère	<i>Solanum dulcamara</i>	x	1 à 3 pieds de 2011 à 2015, 5-10 pieds en 2016, ≈ 20 pieds en 2017, ~50 pieds en 2018 et 2019, ~10 pieds en 2020 et 2021
Euphorbe à f. de renouées	<i>euphorbia polygonifolia</i>	xx	de 10 à 50 pieds de 2010 à 2018, >50 pieds depuis 2019
Euphorbe maritime	<i>Euphorbia paralias</i>	xxx	
Euphorbe péplis	<i>Euphorbia peplis</i>	x	1 pied en 2010
Gaillet des sables	<i>Galium arenarium</i>	x	≈ 10 pieds
Gnaphale d'Amérique	<i>Gamochaeta coarctata</i>	x	quelques pieds depuis 2019
Hernière sp	<i>Herniaria sp</i>	x	quelques pieds depuis 2019
Immortelles des dunes	<i>Helichrysum stoechas</i>	xx	localisée sur les dunes grises de 2010 à 2021, > 100 pieds
Laiteron commun	<i>Sonchus oleraceus</i>	x	Découverte en 2023
Laiteron piquant	<i>Sonchus asper</i>	x	Découverte en 2023
Lampourde antiscrofuleuse	<i>Xanthium strumarium</i>	x	1 à 2 pieds en 2010, 2013 et 2015, 4 pieds en 2016, 3 pieds en 2017, 1 pied en 2019 et 2021 2024
Linaire à feuille de thym	<i>Linaria thymifolia</i>	x	plusieurs dizaines de pied en 2013, quelques pieds en 2020 et 2021
Liondent d'automne	<i>Leontodon automnalis</i>	x	Découverte en 2023, présente en 2024
Liserons des sables	<i>Calystegia soldanella</i>	xxx	
Morelle noire	<i>Solanum nigrum</i>	x	1 pied en 2011, 2012, 2015, 45 pieds en 2016, 20 pieds en 2017 et 2018, ~10 pieds en 2019, quelques pieds en 2020 et 2021
Mouron blanc	<i>Stellaria media</i>	x	plusieurs pieds dans la vieille dune en 2013, 2014, 2015 et 2017, < 5 pieds en 2018 et 2019
Onagre bisanuelle	<i>Oenothera biennis</i>	x	1 à 3 pieds en 2011, 2012, 2014 et 2015, ≈ 5 pieds de 2016 à 2019, > 10 pieds en 2020 et 2021
Oyat	<i>Ammophila arenaria</i>	xxx	

Panicaut de mer	<i>Eryngium maritimum</i>	xxx	
Petite oseille	<i>Rumex acetosella</i>	x	1 pied en 2010, 2014 et 2016, 5 pieds en 2017, >10 pieds de 2018 à 2021
Pin maritime	<i>Pinus pinaster</i>	x	1 à 2 pieds en 2011, 2012, 2014, 2016 et 2017, 2020
Porcelle enracinée	<i>Hypochaeris radicata</i>	x	~100 pieds
Pourpier de mer	<i>Honckenya peploides</i>	x	< 10 pieds en 2012, < 5 pieds en 2016, < 5 pieds de 2017 à 2021
Raisin d'Amérique	<i>Phytolacca americana</i>	x	2 pied en 2014 et 2016, 4 pieds en 2017 et 2018, 2 pieds en 2021
Ravenelle	<i>Raphanus raphanistrum</i>	x	5 pieds en 2020 et 2021
Renouée maritime	<i>Polygonum maritimum</i>	xx	
Roseau commun	<i>Phragmites australis</i>	x	de 1 à 30 pieds de 2010 à 2015, < 10 pieds en 2016, 5 pieds en 2018, quelques pieds de 2019 à 2021
Saule blanc	<i>Salix alba</i>	x	1 pieds en 2021
Séneçon du Cap	<i>Senecio inaequidens</i>	x	~50 pieds
Silène de Thore	<i>Silene uniflora subsp. thorei</i>	x	20 pieds en 2018, >50 pieds de 2019 à 2021
Soude brulée	<i>Salsola kali</i>	xx	a tendance à régresser
Thrincie hispide	<i>Leontodon saxatilis subsp. rothii</i>	x	~ 100 pieds
Vergerette de Sumatra	<i>Conyza sumatrensis</i>	x	Découverte en 2023
Vergerette du canada	<i>Erigeron canadensis</i>	xx	1 ou 3 pieds par an, plusieurs dizaines en 2019, plusieurs centaines de pieds en 2020 et 2021
Yucca	<i>Yucca gloriosa</i>	x	1 à 2 pieds de 2010 à 2012, en 2015, 3 pieds en 2016 et 2017, 2 pieds de 2018 à 2021
Zostère marine	<i>Zostera marina</i>	xx	zone subtidale
Zostère naine	<i>Zostera noltii</i>	xxx	zone intertidale

Annexe 2 : Effectifs globaux des limicoles dénombrés sur le Bassin d'Arcachon en 2024

Nom_espece	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Tot Gen
Avocette élégante	1619	1154	208	33	15	37	6	36	621	738	477	84	5028
Barge à queue noire	1254	950	678	604	113	173	611	561	1012	1007	1671	949	9583
Barge rousse	14	1313	149	99	45	15	3	4	91	10	27	6	1776
Bécasseau maubèche	12	18			204	9		1	83	1	2	30	360
Bécasseau minute	18	2	3	4	7			7	10	12	8		71
Bécasseau sanderling	1214	562	86	87	120		8	17	436	64	886	414	3894
Bécasseau variable	42129	48101	27906	443	900	43	45	418	2979	2412	22547	32724	180647
Bécasseau violet	15	7	9	5					1				37
Bécassine des marais	23	2	25	3				1	26	13	37	8	138
Chevalier aboyeur	118	53	85	104	40	15	9	195	85	118	124	106	1052
Chevalier arlequin	62	78	95	81	8	2	42	2	23	35	157	171	756
Chevalier culblanc	3	4	4	2		1	5	12	5	2	4	2	44
Chevalier gambette	329	285	348	276	2741	125	401	288	497	190	281	352	6113
Chevalier guignette	19	14	21	5	9	1	35	136	63	14	23	19	359
Chevalier stagnatile				1									1
Chevalier sylvain				10			4	3	1				18
Combattant varié				4	9								13
Courlis cendré	1514	2784	2596	145	177	111	648	1937	1916	1712	1796	2303	17639
Courlis corlieu	16		3	284	410	434	670	666	104	3	6	2	2598

Courlis sp.				12									12
Echasse blanche			5	92	61	123	73	31					385
Grand Gravelot	1766	1052	342	44	1179	34	5	87	1758	347	1561	1397	9432
Gravelot à collier interrompu	42	6		22	11	2			46	8	68	49	254
Huîtrier pie	345	335	267	170	189	160	158	243	234	261	240	357	2959
Petit Gravelot			1	29									30
Pluvier argenté	4211	1966	1349	590	517	216	38	644	1388	61	1497	1252	13729
Pluvier doré	1										1	1	3
Tourneperre à collier	4369	2779	1248	647	304	218	24	58	165	21	1297	2311	13447
Vanneau huppé	41	30	1				8	16	11	11	19	5	142
<b>Total général</b>	<b>59134</b>	<b>61501</b>	<b>35430</b>	<b>3797</b>	<b>7059</b>	<b>1719</b>	<b>2793</b>	<b>5364</b>	<b>11556</b>	<b>7062</b>	<b>32665</b>	<b>42555</b>	<b>270635</b>

Annexe 3 : Bilan financier 2024

CHARGES		2024	VAR 23/24*			2024	VAR 23/24*
( I )	CHARGES DIRECTES				PRODUITS		
606100	EAU	192,77	5,92%				
606110	CARBURANT BATEAU / TRACTEUR	6 739,53	9,20%	701100	SON	-	
606120	ELECTRICITE	1 149,59	26,75%	703000	PRODUITS DES ANIMATIONS	8 945,00	-2,78%
606130	GAZ	-		706000	TRAVAUX ET PRESTATIONS DE SERVICES	3 385,00	-76,75%
606140	CARBURANT VOITURE	1 630,30	-11,25%	707500	VENTE DE BETAIL	-	
606160	CARBURANT OUTILLAGE	-		708000	PRODUITS DES ACTIVITES ANNEXES	72,00	
606170	ALIMENTATION BETAIL	-					
606300	FOURN ENT RETIEN ET PT EQUIPEMENT	8 227,77	35,48%			<b>Total 70</b>	<b>12 402,00</b>
606400	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	836,26	16,96%	741000	SUBVENTION ARGUIN	385 181,57	13,73%
606800	FOURNITURES ANIMATION	798,88	-44,91%	741100			
		-		74A000			
		-		74B000		<b>Total 74</b>	<b>385 181,57</b>
		-		74C000			
	<b>TOTAL 60</b>	<b>19 570,10</b>	<b>12,95%</b>				
611000	SOUS TRAITANCE GENERALE	20 966,00	-31,87%				
611320	TELESURVEILLANCE	763,20	34,37%				
613000	LOCATIONS	5 154,26	-13,21%				
613500	LOCATIONS DIVERSES	-		756000	COTISATIONS	-	
613700	LOCATIONS BATEAUX	17 002,24	143,97%	757000	QUOTE PART DES ELEMENTS DU FONDS ASSOCIATIF	9 741,95	-42,49%
615100	ENTRETIEN BATEAUX	6 276,34	-45,88%	758000	AUTRE PRODUIT D'EXPLOITATION	1,88	
615200	ENTRETIEN ET REPARATION SUR BIENS	4 459,44		758200	DONS MANUELS AFFECTES	349,00	
615400	ENTRETIEN VOITURES	3 646,84	121,15%			<b>Total 75</b>	<b>10 092,83</b>
615500	ENTRETIEN REPARATION SUR BIENS	519,27	-96,15%				
615600	ENTRETIEN OUTILLAGE	456,00					
616110	ASSURANCE BATEAUX	8 336,60	8,00%	764000	PRODUITS NETS SUR CESSION VMP	8 315,56	
616120	ASSURANCE IMMEUBLE	151,07	8,45%				
616130	ASSURANCE DEPLACEMENTS BENEVOLES	300,92	-27,30%				
616140	ASSURANCE VOITURES	2 371,27	45,48%	772000	PRODUITS SUR CESSION D IMMOBILISATION	700,00	
616150	ASSURANCE BIENS MEUBLES	902,69	8,00%	775200			
616160	ASSURANCE OUTILLAGES	-				<b>Total 76 77</b>	<b>9 015,56</b>
616170	ASSURANCE CHASSE	-					
617000	ETUDES	-		78	REPRISE PRC	-	
618100	DOCUMENTATION GENERALE	36,90					
618300	DOCUMENTATION TECHNIQUE	-				<b>Total 78</b>	
618500	SEMINAIRE COLLOQUE	-					
	<b>TOTAL 61</b>	<b>71 343,04</b>	<b>-12,69%</b>	791000	TRANSFERT DE CHARGES EXPLOITATION	2 000,00	
						<b>Total 79</b>	<b>2 000,00</b>
622000	HONORAIRES	-					
622100	SOINS VETERINAIRES	-					
623000	PUBLICITE	1 793,37	66,05%				
623400	CADEAUX	-					
623700	S O N - IMPRESSIONS	-					
623800	S O N - AFFRANCHISSEMENT	-					
624100	TRANSPORT SUR ACHAT	-					
625100	DEPLACEMENTS	6 583,02	167,71%				
625400	FRAIS BENEVOLES / STAGIAIRES	2 580,12	42,00%				
625600	MISSIONS	1 202,64	-75,87%				
625700	RECEPTION	967,17	74,90%				
626300	AFFRANCHISSEMENTS	116,31	119,45%				
626500	FRAIS TELECOMMUNICATION	1 296,07	-12,90%				
627000	S BANCAIRES	103,92	-26,82%				
628100	COTISATIONS	50,00					
	<b>TOTAL 62</b>	<b>14 692,62</b>	<b>16,83%</b>				
631100	TAXE SUR LES SALAIRES	-					
631300	PARTICIPATION DES EMPLOYEURS A LA FORMATION	4 092,92	6,78%				
635000	AUTRES IMPOTS TAXE ET VERSEMENTS	84,60	-35,91%				
635120	TAXES FONCIERES	-					
635130	AUTRES IMPOTS LOCAUX	-					
635400	TAXES DIVERSES / dice	178,60	31,32%				
	<b>TOTAL 63</b>	<b>4 356,12</b>	<b>6,22%</b>				
641100	SALAIRES BRUTS	232 445,96	0,35%				
641410	INDEMNITES STAGIAIRES	3 227,70	-25,09%				
645100	URSSAF / CHARGES SOCIALES	-					
6453IP	PREVOYANCE IPSEC	-					
6453ME	RETRAITE MEDERIC	-					
645400	ASSEDIC	-					
647500	MEDECINE DU TRAVAIL - PDT PHARMACEUTIQUES	1 358,71	-41,56%				
648000	AUTRES CHARGES DU PERSONNEL	4 801,80					
658000	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,46	-98,56%				
658600	COTISATIONS LIEES A LA VIE STATUTAIRE	-					
	<b>TOTAL 64 65</b>	<b>241 834,63</b>	<b>1,48%</b>				
661000	CHARGES D INTERETS	-					
661600	AGIOS	-					
667000	CHARGES NETTES SUR CESSION DE VMP	-					
	<b>TOTAL 66</b>	<b>-</b>					
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	16 410,72					
	<b>TOTAL 67</b>	<b>16 410,72</b>					
68	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	27 029,53					
	<b>TOTAL 68</b>	<b>27 029,53</b>					
	<b>TOTAL CHARGES DIRECTES</b>	<b>395 236,76</b>	<b>2,67%</b>				
( II )	CHARGES INDIRECTES						
	Frais de siège	17 955,20	1,43%				
	<b>TOTAL CHARGES INDIRECTES</b>	<b>17 955,20</b>	<b>1,43%</b>				
	<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>413 191,96</b>	<b>2,62%</b>			<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>418 691,96</b>
86	EMPLOI DES CONTRIBUTIONS						
	Personnel bénévole	134 556,48	-2,44%			CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	
						Bénévolat	134 556,48
	<b>TOTAL</b>	<b>547 748,44</b>	<b>1,33%</b>			<b>TOTAL</b>	<b>553 248,44</b>
							<b>2,35%</b>

\* variation avec le réalisé 2023

	2024	VARIATION
DREAL	198 135,00	5,00%
DREAL COMM SUPPL	28 327,00	5,00%
CG33 GESTION	60 000,00	0,00%
CG33 PUBLIC	15 000,00	0,00%
SOCOOP ( RNA)	10 000,00	nv subvention
AGENCE DE L EAU	49 254,00	0,00%
TAXE BARNIER (MAIRIE DE LA TESTE)	24 465,57	0,00%
	<b>385 181,57</b>	<b>5,70%</b>

RESULTAT 5 500,00  
Taxe Barrière supérieur aux prévisions et non imputé sur 2024  
Résultat mis en réserve spéciale

## COMPTES FONDS VERTS 2024

CHARGES		2024	PRODUITS		2024
<b>(1)</b>	<b>CHARGES DIRECTES</b>			<b>PRODUITS</b>	
606300	FOURN ENTRETIEN ET PT EQUIPEMENT	98,94			
	<b>TOTAL 60</b>	<b>98,94</b>		<b>Total 70</b>	
611000	SOUS TRAITANCE GENERALE	77 737,04	74A000	SUBVENTION FV ARGUIN	134 259,00
613700	LOCATIONS BATEAUX	20 000,00			
	<b>TOTAL 61</b>	<b>97 737,04</b>		<b>Total 74</b>	<b>134 259,00</b>
625100	DEPLACEMENTS	1 812,00	758200	DONS MANUELS AFFECTES	17 003,75
625600	MISSIONS	186,87			
	<b>TOTAL 62</b>	<b>1 998,87</b>		<b>Total 75</b>	<b>17 003,75</b>
				<b>Total 76</b>	
631100	TAXE SUR LES SALAIRES				
631300	PARTICIPATION DES EMPLOYEURS A LA FORM	710,27			
	<b>TOTAL 63</b>	<b>710,27</b>		<b>Total 77</b>	
				<b>Total 79</b>	
641100	SALAIRES BRUTS CHARGES	34 682,23			
641410	INDEMNITES STAGIAIRES				
647500	MEDECINE DU TRAVAIL - PDT PHARMACEUTIQ	104,40			
648000	AUTRES CHARGES DU PERSONNEL				
	<b>total 64</b>	<b>34 786,63</b>			
	<b>TOTAL 65</b>				
	<b>TOTAL 66</b>				
	<b>TOTAL 67</b>				
68	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PR	14 446,00			
	<b>TOTAL 68</b>	<b>14 446,00</b>			
	<b>TOTAL CHARGES DIRECTES</b>	<b>149 777,75</b>		<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>151 262,75</b>
<b>(11)</b>	<b>CHARGES INDIRECTES</b>				
	Frais de siège	1 485,00			
	<b>TOTAL CHARGES INDIRECTES</b>	<b>1 485,00</b>			
	<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>151 262,75</b>		<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>151 262,75</b>
86	<b>EMPLOI DES CONTRIBUTIONS</b>			<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>	
	Personnel bénévole			Personnel bénévole	
	<b>TOTAL</b>	<b>151 262,75</b>		<b>TOTAL</b>	<b>151 262,75</b>